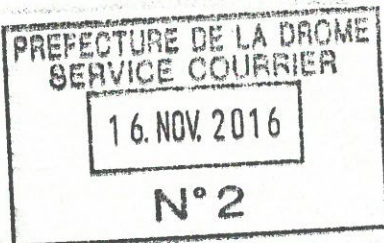


**SCOT**  
**DU GRAND**  
**ROVALTAIN**

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE  
ARDÈCHE · DRÔME  
ROMANS · VALENCE · TAIN



# Projet d'aménagement et de développement durables



Document approuvé  
le 25 octobre 2016

*Le Président*



# SOMMAIRE

## PREAMBULE

<b>1. Mettre en cohérence les dynamiques du Grand Rovaltain .....</b>	<b>7</b>
<b>2. L'ambition : le triangle métropolitain, alliance des villes et des campagnes.....</b>	<b>9</b>
Orientation 1 Le Grand Rovaltain, une organisation singulière et solidaire .....	11
Orientation 2 Le Grand Rovaltain, un territoire à ménager .....	14
Orientation 3 Le Grand Rovaltain, une terre de caractères .....	16
Orientation 4 Le Grand Rovaltain, un espace attractif.....	18

## PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Orientation 1 UNE ORGANISATION SINGULIERE ET SOLIDAIRE .....	22
<b>1.1 Organiser le triangle métropolitain, alliance des villes et des campagnes .....</b>	<b>23</b>
Affirmer des fonctions métropolitaines dans une forme originale.....	23
Réorganiser l'alliance des villes et des campagnes .....	24
Conforter l'armature territoriale.....	24
Veiller à la qualité des aménagements des axes du triangle métropolitain .....	25
<b>1.2 Equilibrer l'offre de logements entre villes et espace rural.....</b>	<b>26</b>
Soutenir et rééquilibrer la production de logements .....	26
Améliorer le parc de logements anciens .....	27
Diversifier l'offre de logements sur tous les territoires .....	27
Amplifier l'effort de réalisation de logements sociaux et abordables .....	27
<b>1.3 Favoriser une meilleure répartition des emplois entre les territoires .....</b>	<b>29</b>
Conforter les fonctions de « commandement économique » des villes.....	29
Redynamiser l'économie dans l'espace rural.....	30
Favoriser la création d'activités à l'intérieur des villes et villages .....	30
<b>1.4 Hiérarchiser l'offre commerciale selon les polarités.....</b>	<b>32</b>
<b>1.5 Créer les conditions d'une mobilité efficace pour tout le territoire.....</b>	<b>34</b>
Réduire les besoins en mobilité en organisant la relation entre le développement de l'urbain et les déplacements .....	34
Conforter et développer en priorité le réseau de transports collectifs .....	35
Optimiser l'usage de l'automobile .....	35
Promouvoir les modes actifs de déplacements .....	36
Préserver l'avenir en poursuivant les études préalables aux franchissements .....	36
Favoriser l'usage des modes alternatifs à la route pour le transport de marchandises .....	37

<b>Orientation 2 UN TERRITOIRE A MENAGER .....</b>	<b>38</b>
<b>2.1 Limiter la consommation de foncier agricole, naturel et forestier .....</b>	<b>39</b>
Limiter et chiffrer les surfaces à urbaniser.....	39
Donner la priorité au renouvellement urbain et périurbain .....	39
Encadrer les extensions urbaines.....	40
<b>2.2 Maintenir, restaurer et compléter la trame verte et bleue.....</b>	<b>41</b>
Protéger les réservoirs de biodiversité du territoire.....	41
Maintenir, restaurer ou compléter les corridors verts et bleus d'intérêt supra-communaux .....	42
Valoriser les espaces d'intérêt patrimonial pour la biodiversité.....	42
Travailler les interfaces bâti-nature et valoriser la nature en ville .....	43
<b>2.3 Préserver la ressource en eau .....</b>	<b>44</b>
Mise en adéquation des besoins en eau potable avec les ressources.....	44
Garantir la capacité de recharge des aquifères souterrains .....	44
Réduire l'impact des activités humaines sur les milieux.....	44
<b>2.4 Limiter l'exposition des populations aux risques et nuisances.....</b>	<b>46</b>
Organiser le développement pour minimiser l'exposition aux risques.....	46
Protéger la qualité de l'air et des sols .....	46
Améliorer la protection des populations contre le bruit .....	47
Garantir une gestion durable des déchets .....	47
<b>2.5 S'engager dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique.....</b>	<b>48</b>
Contribuer à la sobriété et à l'efficacité énergétique .....	48
Adapter le territoire au changement climatique .....	49
Promouvoir la production d'énergies renouvelables.....	49
<b>Orientation 3 UNE TERRE DE CARACTERE .....</b>	<b>50</b>
<b>3.1 Valoriser la diversité des paysages et du patrimoine .....</b>	<b>51</b>
Mettre en scène la charpente naturelle et agricole du territoire .....	52
Valoriser le patrimoine architectural .....	52
Préserver les paysages identitaires et les points de vue majeurs.....	52
Organiser des séquences paysagères lisibles entre villes et espaces ruraux.....	53
Veiller à la qualité des aménagements des bords du Rhône et de l'Isère .....	53
<b>3.2 Conforter les multiples fonctions de l'agriculture et des forêts .....</b>	<b>54</b>
Protéger la fonctionnalité de l'espace agricole.....	54
Accompagner le renouveau de l'agriculture de proximité.....	55
Valoriser l'ensemble des fonctions de la forêt.....	55

Permettre l’approvisionnement local en matériaux de construction, pour les bâtiments et les routes.....	55
<b>3.3 Concevoir un autre urbanisme et rendre les centres plus séduisants .....</b>	<b>56</b>
Diversifier les formes et les fonctions .....	56
Lier densité et qualité .....	56
Offrir des espaces publics de qualité.....	57
Organiser la place de la voiture en ville .....	57
Veiller à la qualité des aménagements dans les pôles urbains .....	57
<b>Orientation 4 UN ESPACE ATTRACTIF .....</b>	<b>58</b>
<b>4.1 Conforter l’accessibilité et la position de carrefour du Grand Rovaltain.....</b>	<b>59</b>
Renforcer l’accessibilité ferroviaire du Grand Rovaltain.....	59
Organiser le transport fluvial pour développer les relations avec l’extérieur .....	59
Exploiter la proximité et la complémentarité avec l’offre aéroportuaire extérieure .....	60
Intensifier l’usage des réseaux d’information et de communication .....	60
<b>4.2 Amplifier le rayonnement du Grand Rovaltain par l’innovation .....</b>	<b>61</b>
Conforter les lieux de l’innovation économique .....	61
Conforter l’ensemble des filières qui valorisent les spécificités et l’identité du territoire.....	62
Conforter le pôle universitaire de Valence et ses liens avec le territoire .....	62
Conforter la créativité culturelle, sportive et de loisirs.....	63
Conforter l’activité de congrès .....	63
Conforter l’attractivité des centres hospitaliers de Valence et Romans.....	63
Aménager des sites de qualité .....	64
<b>4.3 Améliorer l’attractivité des parcs d’activités économiques .....</b>	<b>65</b>
Valoriser les axes du triangle métropolitain pour l’accueil des activités économiques .....	65
Conforter les fonctions spécifiques des pôles économiques ouverts sur le monde.....	66
Renouveler l’offre foncière pour des implantations exceptionnelles.....	66
<b>4.4 S’affirmer comme une porte d’entrée touristique Ardèche-Drôme .....</b>	<b>68</b>
Faire du territoire un pôle d’accueil et de rayonnement touristique .....	68
S’appuyer sur les spécificités du territoire pour développer différents types de tourisme .....	68
Desservir et mailler les sites touristiques majeurs et les équipements structurants .....	69
<b>Glossaire et table des sigles.....</b>	<b>70</b>

# PREAMBULE



# 1. Mettre en cohérence les dynamiques du Grand Rovaltain

*L'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale procède d'une volonté politique de maîtriser le développement et l'aménagement du territoire. Si ce projet s'inscrit dans le cadre du code de l'urbanisme, il s'incarne aussi dans des valeurs portées par les élus locaux et sa conception dans une démarche de dialogue. Quatre attentes essentielles ont conduit à la volonté d'élaborer le SCoT en 2010, ressortent de ce dialogue : celle de la solidarité territoriale, celle de la participation, celle du développement durable et celle de l'anticipation. C'est dans le respect de ces principes que le projet d'aménagement et de développement durables du SCoT fixe ses orientations et ses engagements.*

## **FAIRE VIVRE LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES**

La première volonté est celle de la solidarité territoriale. Au carrefour de l'axe rhodanien et du sillon alpin, entre Drôme et Ardèche, entre Vercors et Vivarais, le Grand Rovaltain s'est construit sur des appartenances géographiques et culturelles diverses. Il s'organise autour de trois bassins de vie : Valence, Romans, Tournon/Tain. Cette histoire se jauge aujourd'hui à la complexité des cartes des coopérations intercommunales : le territoire regroupe 103 communes, quatre Communautés de communes et une Communauté d'agglomération, deux Départements. Ce morcellement des territoires institutionnels ne facilite pas une approche globale et cohérente de l'aménagement du territoire.

Dans ce contexte, le SCoT permet de disposer d'une instance de coordination et de mise en cohérence des projets d'aménagement et de développement durables. Il apporte un document de référence sur les perspectives d'un fonctionnement élargi et intégré des trois bassins de vie de Valence, Romans, Tournon/Tain.

## **RENFORCER LA DYNAMIQUE COLLECTIVE**

La seconde volonté, connexe à la première, est celle de la participation. Le territoire doit sortir des cloisonnements. Le Syndicat mixte du SCoT n'est pas, en effet, l'unique acteur local de l'aménagement du territoire.

La volonté est donc, d'une part, de valoriser et de poursuivre les nombreuses démarches déjà engagées par les communes, les intercommunalités, les Départements, la Région, l'Etat, ou au travers des projets des acteurs associatifs et économiques. Il y a lieu d'autre part d'encourager l'innovation et l'émergence de démarches expérimentales qui améliorent les savoir-faire locaux, en termes d'habitat durable, de déplacement, d'agriculture de proximité, de préservation de la nature.

Pour cela, le territoire a besoin d'un projet qui s'appuie sur le travail des élus et une large concertation. Si les élus gardent en effet la responsabilité du cap à tenir, les acteurs socio-économiques, culturels et environnementaux, les habitants, sont invités à participer à l'élaboration du projet.

Cette exigence de participation a présidé aux réflexions et concertation engagées par le syndicat entre 2010 et 2015 pour parvenir aux éléments de débat présentés le 3 mars 2015.

## **PROMOUVOIR UN MODELE D'AMENAGEMENT DURABLE**

La troisième volonté est celle d'un modèle réfléchi d'aménagement et de développement. Le diagnostic de territoire montre que le Grand Rovaltain a été un réceptacle de grands projets décidés ailleurs et objet d'un modèle d'aménagement favorisant l'étalement urbain. Cette dynamique induit des dysfonctionnements majeurs, tels la forte consommation des espaces agricoles et naturels, le développement d'habitats pavillonnaires énergivores et peu diversifiés, la progression des déplacements automobiles et des émissions de gaz à effet de serre... Il est crucial d'organiser dans le temps des relations plus soutenables entre la population, le territoire et ses ressources.

Cette ambition se traduit par un PADD centré sur la recherche d'une plus grande autonomie, notamment au regard des besoins en alimentation, en eau, en énergie. Il s'agit de construire un territoire de manière concertée et responsable, qui prend sa part dans le développement de l'économie et de l'emploi, la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, tout en s'attachant à l'épanouissement de tous les habitants.

Cette stratégie conduit à adapter le développement du territoire aux capacités des ressources locales. Elle intègre les enjeux du développement durable, non comme une contrainte à subir, mais comme une opportunité à saisir, notamment pour préserver son identité et son cadre de vie, diversifier et conforter l'économie locale par le développement de « filières courtes » : éco-activités dans les filières bois, agro-alimentaire, écoconstruction et éco-réhabilitation, gestion de l'eau ou des déchets.

Ce faisant, le PADD intègre les principes de l'aménagement durable tels que définis dans le code de l'urbanisme autour des notions d'équilibre entre le renouvellement et l'extension urbains maîtrisés, la mixité sociale et des fonctions des espaces, l'utilisation économe des espaces naturels et agricoles, la diversification des mobilités.

## **MIEUX ANTICIPER LE FUTUR**

La quatrième volonté est celle de l'adaptation et de l'anticipation. Les crises auxquelles nous sommes confrontés sont bien connues : crise économique, sociale, auxquelles s'ajoutent les crises écologique, climatique et énergétique. De par son ampleur planétaire, la superposition de ces crises apparaît moins comme un effet conjoncturel, que comme le signal d'une rupture avec les principes qui gouvernaient jusqu'ici nos territoires. Ce contexte de crises que traverse la planète doit être pleinement intégré aux objectifs du SCoT pour en anticiper les effets.

Il est certainement trop tôt pour connaître tous les effets territoriaux de ces bouleversements. Néanmoins, il est urgent d'organiser le territoire de manière à ce qu'il puisse participer aux changements à venir et mieux résister aux crises, dans des conditions socialement acceptables. D'ici 2040, nos territoires devront avoir trouvé des solutions durables pour faire face au défi de notre temps, à la réorientation des finances publiques, à l'épuisement des énergies fossiles ou aux changements climatiques. Le SCoT est un moyen de cette anticipation. L'heure n'est donc pas à imposer un cadre juridique figé dans le long terme, mais plutôt un outil pour la prospective et l'action au service du développement du territoire. Le SCoT se construira dans la durée et s'organisera comme un document vivant, appelé à évoluer en même temps qu'à être évalué.

C'est pour tenir compte des contraintes et des moyens (humains, techniques et financiers) mobilisables que la rédaction du SCoT, premier document de planification à couvrir le Grand Rovaltain, se veut ciblée sur les priorités fortes et fédératrices, dont la mise en œuvre paraît la plus réaliste.



## 2. L'ambition : le triangle métropolitain, alliance des villes et des campagnes

*Les élus du Grand Rovaltain souhaitent inscrire le PADD dans une démarche prospective de long terme, à l'horizon 2040. Cette approche résulte d'une prise de conscience de l'ampleur des mutations en cours - sociales, économiques, environnementales, technologiques... - et de la lenteur inhérente aux procédures d'aménagement et des processus de rééquilibrage des dynamiques en cours.*

*Pour mieux orienter le projet, les élus énoncent un « futur possible et souhaité » pour 2040, en tenant compte non seulement des souhaits des acteurs locaux, mais également des évolutions qui vont s'imposer au territoire, tel le vieillissement des populations ou l'impact des crises économiques, sociales, climatiques. Le scénario à 2040 constitue la perspective dans laquelle les élus souhaitent inscrire la planification territoriale. Il présente les principes, les valeurs et les grands objectifs qui sous-tendent le projet d'aménagement du Grand Rovaltain.*

### **PORTER UN REGARD LUCIDE SUR LES DYNAMIQUES EN COURS**

Pour se tourner vers l'avenir, préparer le territoire de 2040, le Grand Rovaltain possède des atouts incontestables, dans ses composantes humaines, économiques et environnementales :

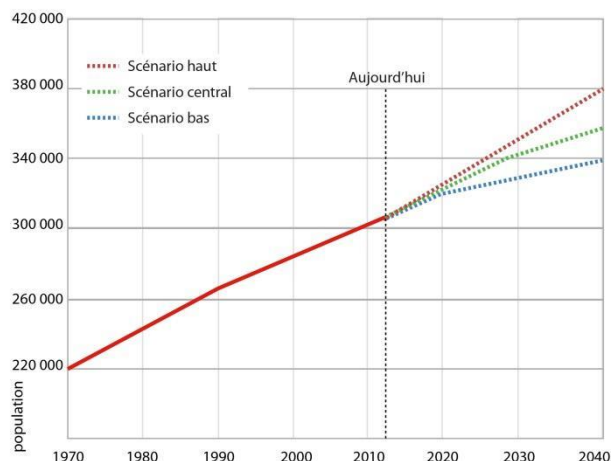
- Un territoire entre ville et campagne (espace rural), organisé entre plusieurs villes et bourgs centres à dimension humaine mais tous dotés de services de qualité et reliés par un maillage dense en réseaux de transport
- Un territoire accessible, positionné sur un des axes de circulation majeur en Europe, qui sait conjuguer la diversité : une vocation résidentielle, agricole, industrielle et de services
- Un territoire de plaines et de coteaux avec des paysages et des espaces naturels emblématiques, ouvert sur les montagnes qui le bordent, qui offre un cadre de vie exceptionnel.

Néanmoins, des fragilités voient le jour: trop longtemps inorganisé de l'intérieur, le territoire a largement été aménagé pour répondre à des enjeux supra territoriaux, souvent en conflit avec le maintien d'un cadre de vie de qualité pour les habitants. En outre, le territoire essentiellement construit par la voiture et la maison individuelle résulte d'un type d'aménagement peu soutenable dans la durée. Ces constats sont d'autant plus importants qu'avec un solde migratoire déficitaire pour les jeunes actifs et les familles, il est nécessaire de pérenniser un cadre de vie à la fois attractif pour les populations et respectueux des ressources locales.

Les élus du territoire s'appuient sur ses singularités pour définir la cohérence de leur projet d'aménagement et de développement durables.

## SE PREPARER A ACCUEILLIR DES NOUVEAUX HABITANTS

Le choix de l'hypothèse démographique est un défi important pour le SCoT car il dimensionne une grande partie du scénario choisi. De nombreuses orientations devront être cohérentes avec cette hypothèse et justifieront leurs besoins en rapport avec la population totale projetée.



Les prévisions de croissance de population de l'INSEE – méthode OMPHALE – présentent trois scénarios pour notre territoire (cf. diagramme ci-dessus) :

- Un scénario bas projetant une croissance de 30 000 habitants avec une diminution progressive de la croissance de la population
- Un scénario moyen projetant une croissance de 50 000 habitants qui se caractérise par un prolongement des taux de croissance actuels puis un ralentissement de la croissance.
- Un scénario haut projetant une croissance de 70 000 habitants qui se caractérise par une poursuite et un renforcement des tendances de croissance démographique.

Les élus du syndicat mixte optent pour une hypothèse de croissance démographique réaliste pour 2040, de l'ordre de 57 000 habitants supplémentaires.

## PROGRESSER PAR ETAPES

Les engagements ressortant du choix de l'hypothèse de croissance démographique se traduisent par un besoin de l'ordre de 45 000 logements, mais aussi d'emploi et de densité d'habitat qui nécessitent d'être adaptés au contexte de chaque territoire et de faire l'objet d'une mise en œuvre progressive. Pour assurer une transition sans rupture brutale avec les politiques en cours, le projet définit deux périodes :

- 2016-2025 : période d'ajustement et d'adaptation des politiques en cours
- 2026-2040 : période d'inflexion, de rupture plus franche des objectifs avec les tendances passées.

Le projet d'aménagement porte ainsi une attention particulière à décliner sur ces deux périodes, les objectifs chiffrés du SCoT notamment en termes de consommation du foncier d'activité, de logement, de densités.

## Orientation 1 Le Grand Rovaltain, une organisation singulière et solidaire

### DES TENDANCES EN COURS ...

*Le Grand Rovaltain est un espace cohérent au regard des habitudes de vie des habitants. Son développement s'organise autour de trois pôles urbains et d'un réseau de bourgs périurbains et ruraux. Cette organisation en triangle, irriguée par un maillage routier dense mais perfectible, garantit aux habitants l'accès aux services et équipements. L'accès au logement et à l'emploi reste plus difficile.*

*Les évolutions récentes révèlent en effet une spécialisation croissante des espaces : les activités économiques se concentrent toujours plus dans les pôles urbains, notamment sur Valence, tandis que l'habitat et le commerce se dispersent à la périphérie. L'aire urbaine de Valence offre ainsi près de 50% des emplois locaux alors qu'elle regroupe moins de 30% des habitants.*

*Ces évolutions induisent de nombreux déplacements et ouvrent de nouvelles fractures territoriales. Le parc de logements manque de diversité, en particulier en logements abordables, ce qui pénalise les jeunes ménages et les personnes aux revenus modestes. Ces derniers s'installent loin des centres et du réseau de transport collectif. Aussi, près d'un tiers des habitants du SCoT ne disposent d'aucun point de desserte en transport collectif, et 82% des déplacements vers le lieu de travail se font en voiture.*

### ... AU PROJET : JOUER LES COMPLEMENTARITES

Le projet d'aménagement revendique l'originalité d'une organisation urbaine triangulaire, complétée d'un réseau dense de pôles périurbains et ruraux. Il propose une armature territoriale dans laquelle chaque commune trouve sa place, valorise ses atouts et participe au rayonnement du Grand Rovaltain. Le territoire souhaite ainsi conjuguer proximité et ambition métropolitaine.

D'autre part, il vise, l'ambition d'organiser un espace métropolitain original en Sud Rhône-Alpes, autour des pôles urbains de Valence, Romans, Tournon-Tain et de pôles économiques ouverts sur le monde : l'Ecoparc Rovaltain et le Parc polymodal de Valence Euro Rhône, autour du port de commerce. De nouvelles fonctions liées à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation seront développées, notamment depuis ces pôles.

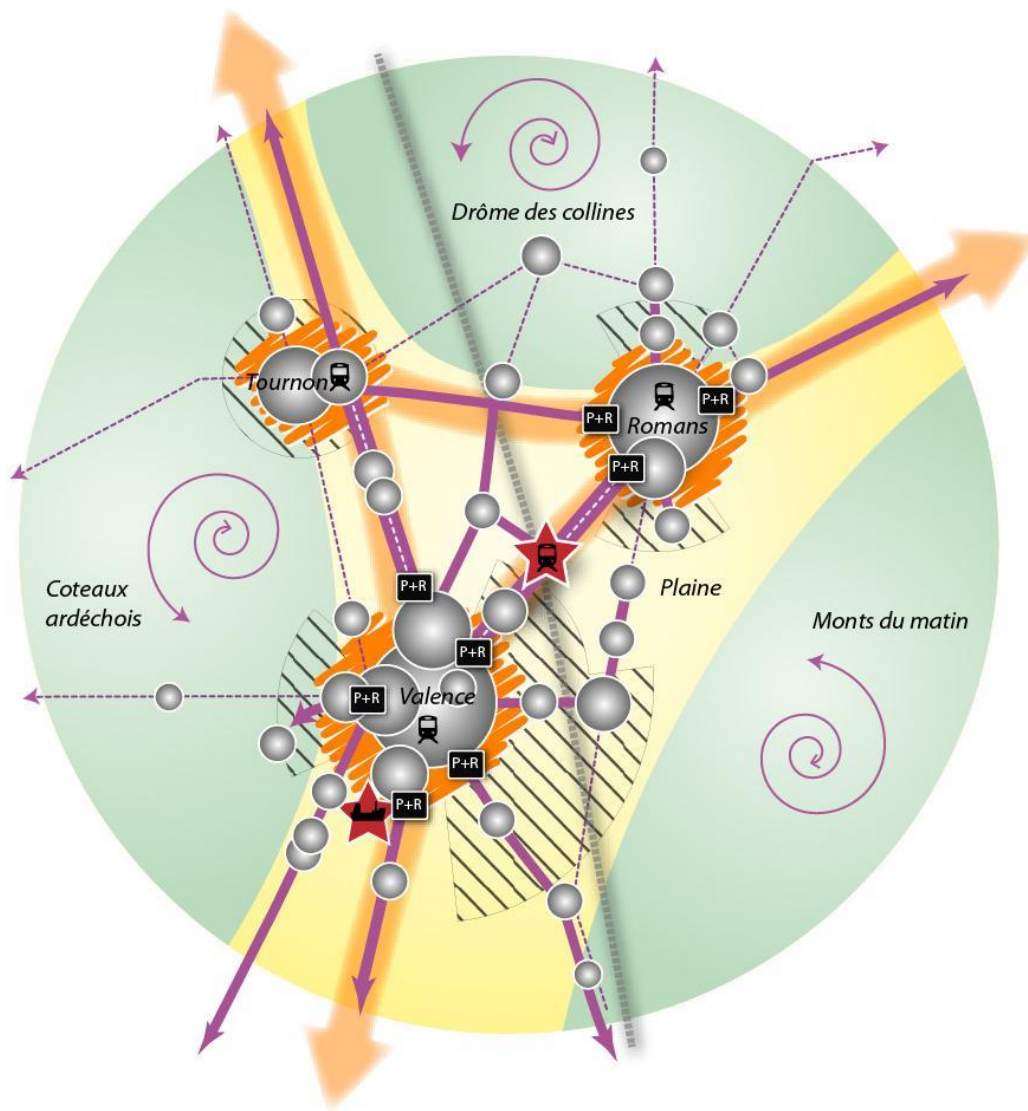
La première orientation vise à organiser un territoire plus solidaire entre villes et campagnes, dans lequel les situations de concurrences territoriales sont corrigées. Cette perspective conduit à définir les clés d'une meilleure répartition de la croissance entre les centres et les périphéries, notamment en matière de logements, d'emplois, de commerces et de services. Pour permettre l'autonomie du quotidien sur chacun des territoires, la croissance projetée de l'emploi doit être corrélée avec celle de la population et des logements. L'espace rural, aujourd'hui à vocation majoritairement résidentielle, doit être développé comme espace de vie et d'emploi.

L'espace périurbain doit se renouveler grâce à une plus grande diversité de logements et de solutions adaptées de déplacement. Un effort particulier doit être porté sur l'offre de logements sociaux et abordables, afin de répondre aux besoins des ménages modestes. L'espace urbain, moteur du développement économique, doit également retrouver une vitalité démographique, en proposant des grands équipements et des logements adaptés.

L'offre d'équipements et de commerces, doit également être envisagée dans le respect des équilibres territoriaux. Pour ce faire, le SCoT fixe des localisations préférentielles, permettant de renforcer les secteurs les moins bien dotés, tout en favorisant l'optimisation des équipements existants. Ainsi, le projet d'aménagement ne prévoit pas de nouvelles zones commerciales périphériques.

Jouer les complémentarités entre villes et campagnes nécessite enfin d'organiser la mobilité des habitants sur le Grand Rovaltain. L'ambition est non seulement d'assurer la cohérence entre les lieux de croissance urbaine et la desserte en réseaux de déplacement, afin de réduire les obligations de déplacements et les temps qui leur sont consacrés, mais aussi de créer les conditions d'une mobilité durable entre les polarités et à l'intérieure de ces dernières.



En l'occurrence, le projet d'aménagement vise à optimiser l'usage raisonné de l'automobile en facilitant le co-voiturage, l'auto-partage, l'utilisation de véhicules électriques et hybrides, à favoriser l'usage de mode de transports alternatifs en mode actifs, à étendre et améliorer les réseaux de transports collectifs.



**Organiser le triangle métropolitain :**

-  Villes et bourgs à conforter
-  Pôles économiques ouverts à l'international à organiser
-  Axes du triangle métropolitain à valoriser
-  Pôles urbains, moteur du Grand Rovaltain pour les fonctions métropolitaines

**Favoriser une meilleure répartition des logements et des emplois :**

-  Espace périurbain, comme espace à renouveler sur lui-même
-  Campagne, comme espace de services et d'emplois de proximité
-  Secteurs où la réalisation de logements abordables doit être soutenue

**Créer les conditions d'une mobilité efficace entre les territoires :**

-  Port, gare et parking relais depuis lesquels organiser la mobilité
-  Ligne ferrée à grande vitesse
-  Axes de transport collectif de niveau 1, 2 et 3 pour mailler le territoire
-  Systèmes de rabattement par du transport à la demande ou du covoiturage

## Orientation 2 Le Grand Rovaltain, un territoire à ménager

### DES TENDANCES EN COURS ...

*Le Grand Rovaltain abrite une nature généreuse, pour un cadre de vie exceptionnel. Situé entre plaine et coteaux, à la croisée des influences méditerranéennes et continentales, le territoire offre une grande richesse de milieux naturels, d'espèces rares et de ressources. Pour autant, les équilibres naturels du Grand Rovaltain sont fragiles. Ils sont menacés par la pression urbaine et les grands aménagements. Durant des années, le territoire a été le réceptacle de grands équipements décidés ailleurs.*

*Aujourd'hui, ce territoire «fragmenté», « étalé », cumule les dysfonctionnements et les gaspillages : augmentation constante des pollutions, des nuisances, des consommations d'énergie, d'eau ou de sols. L'urbanisation croissante est à l'origine de l'artificialisation de 184 ha d'espace agricole et naturel par an, sans corrélation avec l'évolution globale de la population. L'éloignement des lieux de résidence, de travail et de loisirs accroît également les besoins en déplacements automobiles, particulièrement énergivores, tout comme l'habitat individuel, largement dominant dans le périurbain. Enfin, les prélèvements de la ressource en eau atteignent leurs limites si on souhaite la pérenniser pour tous les usages.*

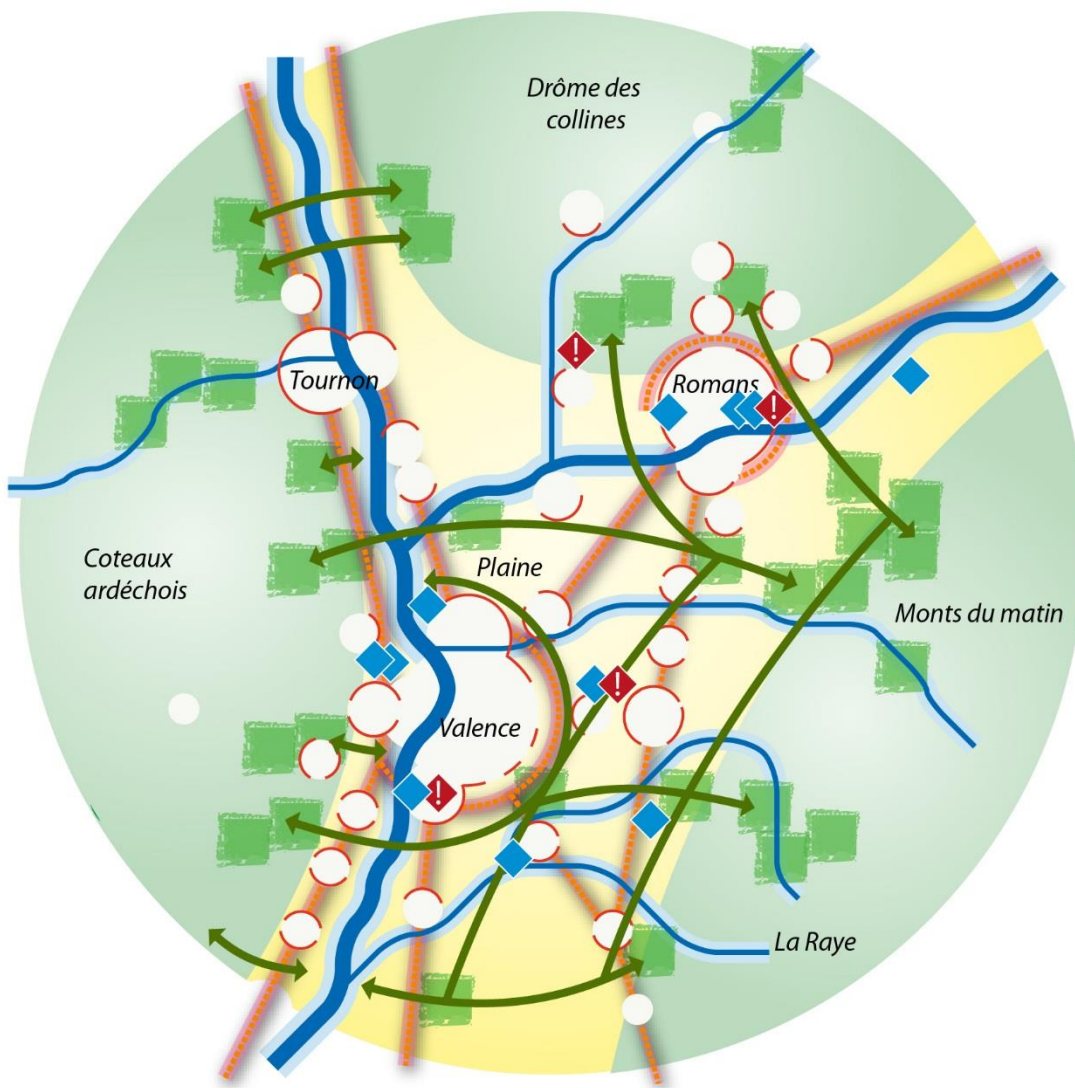
### ... AU PROJET : PRESERVER LE TERRITOIRE ET SES RESSOURCES

La seconde orientation vise à ménager un territoire trop chahuté. La volonté est de l'appréhender avec douceur et modération. Il s'agit d'adapter son rythme de développement à la capacité de ses ressources, de mieux concilier croissance démographique et économique, et préservation des ressources, au premier rang desquelles se trouvent le foncier, la biodiversité, l'eau et les énergies.






La seconde orientation engage en conséquence à inverser le regard sur les espaces agricoles et naturels, première ressource non renouvelable du territoire, souvent considérée comme « le vide ou le disponible » pour l'urbanisation. Dans cette optique, le projet d'aménagement fixe des limites à l'étalement urbain et promeut des formes de développement urbain plus dense, plus économe de surface au sol. Plus de densité, c'est en effet, moins de sols imperméabilisés et de ruissellement, moins de distances parcourues et de gaz à effet de serre liés aux transports, plus de surfaces, pour la biodiversité, plus d'espaces réservés à la production agricole. Organisée en triangle, l'armature territoriale participe également à cette préservation, en valorisant en son centre de vastes étendues de respiration.

Pour mettre un terme à l'érosion de la biodiversité, le projet d'aménagement se fonde également sur la protection, la restauration et la valorisation de la trame verte et bleue du Grand Rovaltain. Les milieux qui la composent, remarquables ou plus ordinaires, sont repérés, protégés et valorisés pour leur fonction écologique, paysagère agricole ou récréative. En mettant en cohérence les projets urbains avec la trame verte et bleue, le projet veille par ailleurs à adapter le territoire au changement climatique, à limiter l'exposition des populations aux risques et pollutions de toutes natures.


Enfin, la seconde orientation inscrit le territoire dans une démarche de transition énergétique, alors que la consommation d'énergie fossile est en augmentation constante, en même temps que les émissions de gaz à effet de serre. Des efforts considérables restent donc à fournir pour atteindre les objectifs de réduction fixés par l'Europe, ce qui nécessite du SCoT d'actionner tous les leviers disponibles : construction de formes urbaines et logements plus économes, organisation de déplacements moins dépendants du pétrole, réservation de sites de production d'énergie renouvelable.






**Maintenir, restaurer et compléter la trame verte et bleue**

-  Grande entité naturelle du Vercors, de l'Ardèche et Drôme des Collines
-  Espace remarquable à préserver et relier
-  Trame écologique de la plaine agricole à compléter
-  Corridor vert à restaurer
-  Corridor bleu à maintenir

**Limiter la consommation de foncier agricole et naturel**

-  Fronts urbains à définir pour éviter les extensions sur les espaces d'intérêt agricole, paysager et ou écologique

**Limiter l'exposition des populations aux risques et nuisances**

-  Bruit et pollution liés aux axes de circulation ferroviaires et routiers à minimiser
-  Risques et pollutions technologiques à limiter
-  Captages d'eau potable stratégiques pour l'alimentation des populations (captages «Grenelle» et «prioritaire»)

## Orientation 3 Le Grand Rovaltain, une terre de caractères

### DES TENDANCES EN COURS ...

*Les habitants du Grand Rovaltain sont attachés à leur territoire. Ils apprécient sa capacité à conjuguer espaces naturel, agricole et urbain, dans une forte proximité. Ils apprécient également la proximité de la montagne et de l'eau, la diversité des terroirs agricoles et du patrimoine bâti. Depuis toujours lieu de rencontres entre les terres froides du Dauphiné et le sud méditerranéen, lien entre les Alpes et le Massif central, le Grand Rovaltain multiplie les particularités géographiques et culturelles. La diversité de son patrimoine paysager et architectural, fonde la qualité du cadre de vie du Grand Rovaltain, son identité et son attractivité.*

*Pour autant, le sentiment d'appartenance se perd lorsque le territoire est occupé par les grandes infrastructures de transport ou par « l'urbanisation éparpillée ». Le Grand Rovaltain est ainsi morcelé par les extensions urbaines et les grandes infrastructures qui le traversent. Par ailleurs, la faible qualité architecturale et paysagère de ces extensions urbaines, en particulier en entrées de villes et de villages, génère une perte d'identité. Le territoire se banalise, au risque de perdre son attractivité.*

### ... AU PROJET : ENCOURAGER LA QUALITE

A l'heure où tant de territoires s'installent dans la monotonie et l'uniformité, le Grand Rovaltain souhaite faire le choix d'un développement respectueux de la pluralité de ses identités locales. Loin d'émietter le territoire, cette pluralité constitue un avantage à mettre en valeur. La diversité, c'est la vie, et la santé du Grand Rovaltain doit se mesurer à la spécificité de ses composantes rurales et urbaines, ardéchoises et drômoises...

La troisième orientation s'attache à organiser et pérenniser la qualité du territoire, pour offrir un cadre de vie d'exception qui donne envie de s'installer.

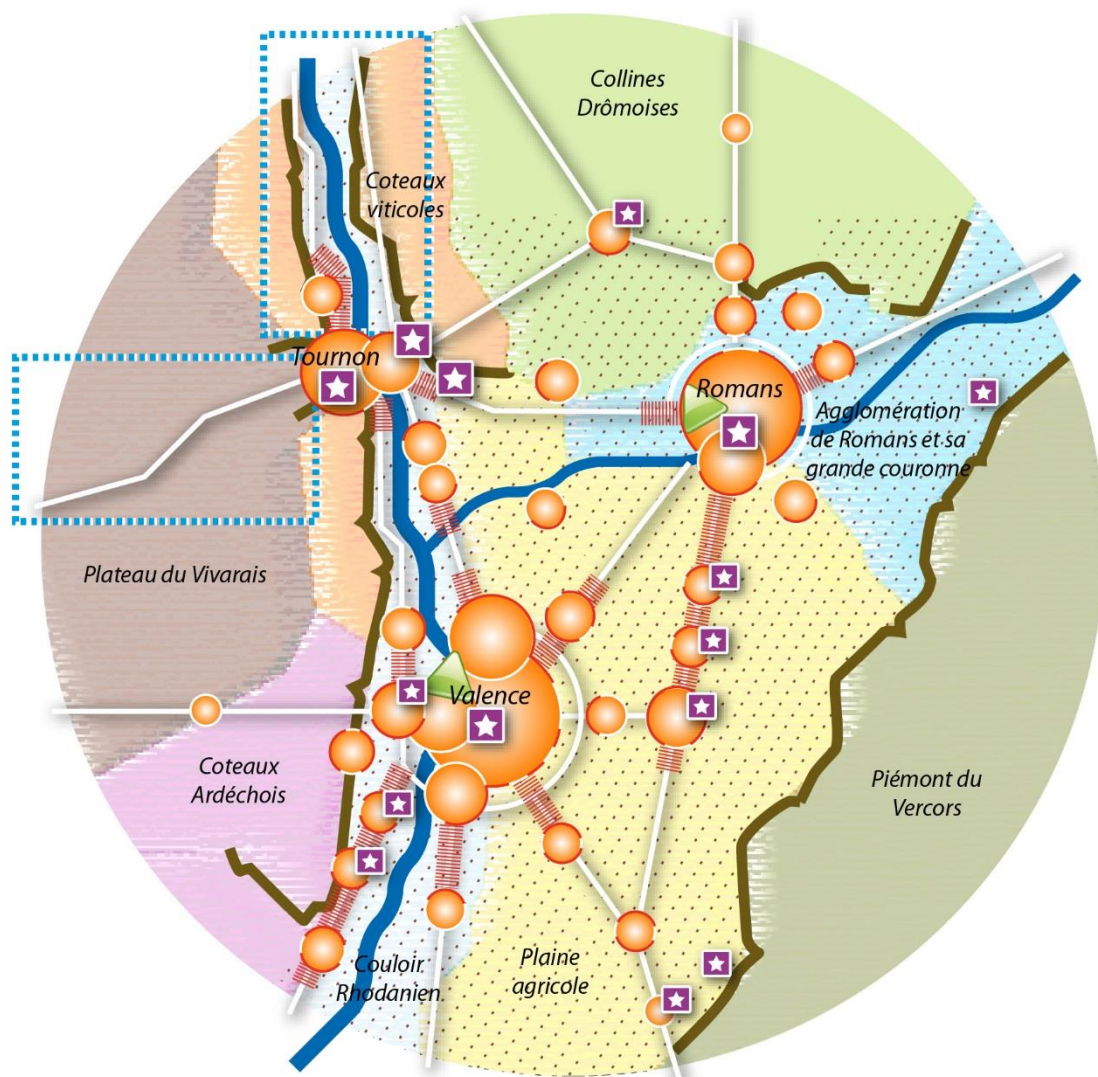
Pour cela, le projet d'aménagement affirme l'importance de soigner la préservation et la mise en valeur des paysages ruraux et agricoles. Une vigilance particulière doit guider les choix d'aménagement pour préserver les paysages remarquables, les défilés des vallées du Rhône ou du Doux, comme les paysages plus pittoresques qui donnent à voir des silhouettes villageoises, des monuments emblématiques, ou encore la présence du relief et de l'eau. Eléments essentiels du séquençage rural-urbain, les entrées de villes et de villages doivent également être aménagées avec une attention toute particulière.

L'agriculture, qui offre sur le territoire une grande variété de productions et de paysages, doit être confortée dans son fonctionnement. La volonté du projet d'aménagement est de préserver l'ensemble des terres agricoles. L'urbanisation future, pour répondre aux besoins de logements, d'emplois ou d'équipements, doit ainsi se faire en priorité dans les enveloppes urbaines existantes.







Le projet d'aménagement visera ainsi à promouvoir un urbanisme durable conciliant les contraintes nées de la densification des espaces urbanisés et les attentes des populations en termes de cadre de vie. La mixité des fonctions, par l'implantation dans le tissu urbain de commerces, équipements, services mais aussi des entreprises, devra aller de pair avec la mixité des formes d'habitat. Le Grand Rovaltain misera de cette façon sur la reconquête des centres villes, bourgs et villages ainsi que sur la requalification des espaces périurbains monofonctionnels hérités des dernières décennies.

Ainsi, le SCoT du Grand Rovaltain est porteur d'objectifs de qualité paysagère. Ils visent à garantir la qualité et la diversité des paysages qui fondent l'identité et l'attractivité du territoire et favorisent la transition vers son aménagement et son développement durables en s'appuyant sur ses singularités naturelles et humaines.


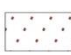







**Valoriser la diversité des paysages et des patrimoines**

-  Mosaïque de huit entités paysagères à valoriser
-  Défilés majeurs : vues à préserver
-  Vues à valoriser depuis les lignes de crête
-  ... et depuis les principaux itinéraires
-  Bords du Rhône et de l'Isère : qualité des aménagements et de l'accès aux cours d'eau à conforter
-  Sites patrimoniaux majeur et secondaire à valoriser

**Conforter la place de l'agriculture, des forêts et des carrières**

-  Front urbain à préserver
-  Espace agricole stratégique pour la production économique

**Concevoir un autre urbanisme et rendre les centres plus séduisants**

-  Vers un urbanisme plus dense et de meilleure qualité
-  Quartiers d'extension des pôles urbains de Valence et Romans à aménager avec qualité
-  Traversées et entrées de villes à améliorer

## Orientation 4 Le Grand Rovaltain, un espace attractif

### DES TENDANCES EN COURS ...

*Le Grand Rovaltain bénéficie d'une situation avantageuse entre Lyon, Marseille et Grenoble. Il est dans la vallée du Rhône sur un axe de circulation majeur dans l'espace européen, mais aussi au croisement du sillon alpin. De ce fait, il bénéficie de connexions performantes avec les grandes villes françaises et européennes. Sa croissance démographique en tire indéniablement profit. C'est aussi un territoire d'accueil pour les entreprises, notamment pour les activités structurantes et porteuses en termes de croissance et de développement durable.*

*Le Grand Rovaltain demeure cependant un espace de passage, que les grands opérateurs nationaux ont aménagé de manière efficace et utilitaire. Ce modelage de l'extérieur structure le territoire suivant un axe nord-sud, faisant de l'espace un réceptacle d'infrastructures peu reliées entre elles, ni avec les équipements locaux. Il a sous-estimé notamment l'importance des franchissements des barrières naturelles que constituent le Rhône et l'Isère. Cependant, le territoire profite encore trop peu de son positionnement d'interface. Par ailleurs, le manque d'anticipation économique fragilise l'emploi, en particulier industriel. Les entreprises enregistrent un taux de renouvellement important, le taux de chômage demeure élevé, et les jeunes à la recherche d'un emploi sont nombreux à quitter le territoire, accentuant ainsi le processus du vieillissement.*

### ... AU PROJET : TIRER PROFIT D'UN POSITIONNEMENT EXCEPTIONNEL

La quatrième orientation vise à mieux profiter d'un positionnement géographique exceptionnel, à la confluence du Rhône et de l'Isère, entre Drôme et Ardèche, entre Lyon et Marseille. Pour cela, le projet d'aménagement affiche l'ambition de devenir un espace d'innovation ouvert sur le monde, conforté dans sa position d'interface et de carrefour. Il veut être l'espace métropolitain du Sud Rhône-Alpes qui sait anticiper les mutations sociales, économiques, énergétiques en interaction avec ses territoires voisins.

Cette volonté de rayonnement du Grand Rovaltain doit se faire à plusieurs niveaux :

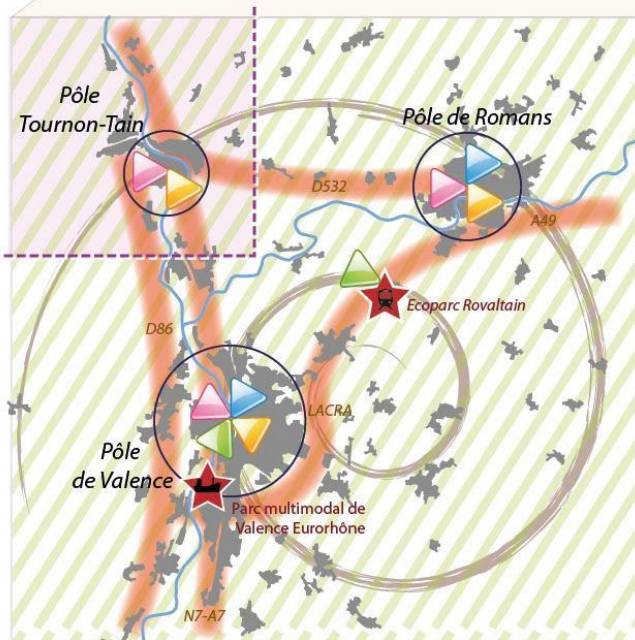
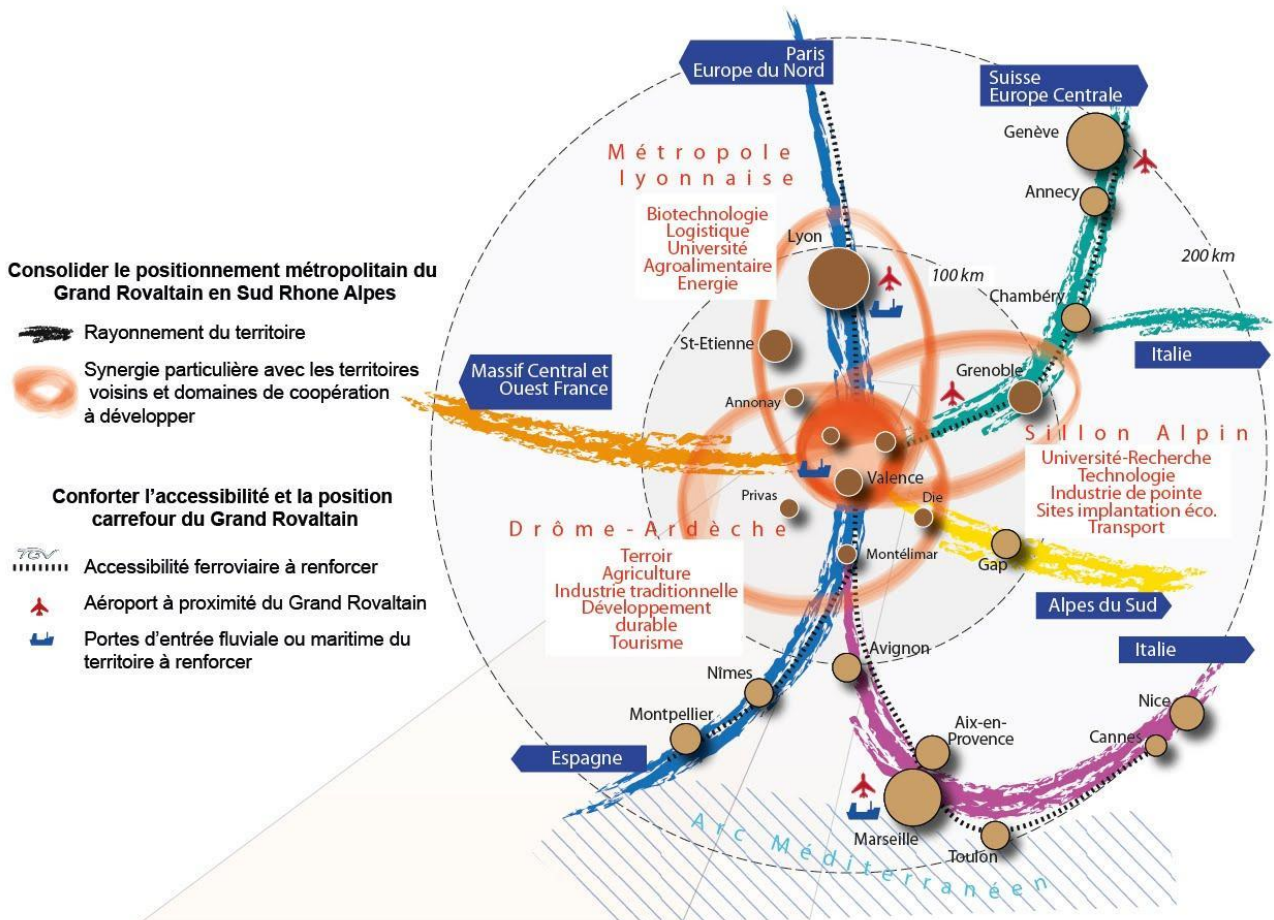
- Avec les métropoles lyonnaise et grenobloise, dans les domaines de la recherche, de la formation, de l'innovation technologique et de la mise en réseau des acteurs économiques au sein des pôles de compétences spécifiques.
- Entre Drôme et Ardèche, dans une logique d'échanges réciproques, de partage et de rayonnement de leurs équipements et services.
- Avec les territoires limitrophes, pour s'inscrire notamment dans les dynamiques de développement et d'innovations notamment des secteurs de l'agriculture durable et de l'agro-alimentaire de la biovallée, de l'écoconstruction et de la transition énergétique.

Pour commencer, cette orientation implique de conforter la grande accessibilité du Grand Rovaltain depuis les territoires voisins. Le projet d'aménagement mise ici sur le renforcement de l'accessibilité ferroviaire et fluviale, de même que sur la performance du réseau des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Amplifier le rayonnement du Grand Rovaltain suppose ensuite de conforter les fonctions métropolitaines liées à l'économie de la connaissance, à la culture et la formation supérieure, aux services et à l'industrie. Ici, le SCoT organise les conditions d'accueil des entreprises, en ciblant et hiérarchisant des zones d'activités.

Combinée à l'accessibilité et au cadre de vie, l'organisation d'une offre foncière et immobilière à vocation économique est une composante majeure du rayonnement du Grand Rovaltain.

Enfin, pour valoriser la qualité du territoire, le SCoT encourage les collectivités locales à amplifier l'activité touristique. Il prévoit notamment une augmentation et une diversification des capacités d'hébergement, une amélioration des itinéraires touristiques et la mise en réseau des sites.



- Conforter le rayonnement des pôles**
- Economie à conforter, du tertiaire supérieur à l'industrie
  - Formation supérieure et recherche à conforter
  - Offre supérieure de santé à conforter
  - Offre culturelle et sportive de centralité à conforter
- Conforter le rayonnement des campagnes**
- Agriculture et circuits de proximité à développer
  - Réseau TIC à valoriser pour les services et le travail à distance
  - Principale zone d'attractivité touristique à confirmer
- Consolider le rayonnement des parcs d'activités économiques**
- Pôles économiques ouverts sur le monde à organiser et renforcer
  - Axes du triangle métropolitain à valoriser par l'implantation d'espaces d'activités d'intérêt SCoT

# **LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES**

## **ORIENTATION 1**

Une organisation singulière et solidaire

## **ORIENTATION 2**

Un territoire à ménager

## **ORIENTATION 3**

Une terre de caractères

## **ORIENTATION 4**

Un espace attractif

## **Orientation 1**

# **UNE ORGANISATION SINGULIERE ET SOLIDAIRE**

# 1.1 Organiser le triangle métropolitain, alliance des villes et des campagnes

*Le projet d'aménagement organise une métropole polycentrique, qui doit permettre de répartir la croissance et mutualiser les fonctions métropolitaines*

## RAPPEL DES CONSTATS

*Le Grand Rovaltain regroupe trois bassins de vie : ceux de Valence, de Romans et de Tournon-Tain. Ce vaste territoire s'est longtemps construit sur des appartenances géographiques et culturelles différentes. Il se présente désormais comme un ensemble imbriqué et cohérent, du fait des fortes solidarités territoriales pour l'emploi, l'habitat, les équipements et les services. L'organisation tripolaire du territoire s'avère un atout majeur pour les habitants, en offrant des fonctions urbaines accessibles à tous et un cadre champêtre préservé. Cette organisation souffre cependant d'une lisibilité insuffisante. Depuis 30 ans, le développement de la périurbanisation tend à affaiblir les centralités de Valence, de Romans et de Tournon-Tain. La vie en ville est souvent jugée peu séduisante et plus coûteuse. Dans ce processus, l'identité du territoire se perd dans un entre-deux, ni ville ni campagne. Tout l'enjeu revient alors à définir un rapport plus équilibré entre villes, bourgs et villages, en leur attribuant un rôle spécifique.*

## LES ENGAGEMENTS

**Le PADD revendique l'originalité d'un espace métropolitain structuré à partir de Valence-Romans-Tournon/Tain. Cette organisation urbaine tripolaire est la figure structurante de l'aménagement du Grand Rovaltain et le socle de son développement. Elle permet de mutualiser des fonctions métropolitaines pour promouvoir l'attractivité et le rayonnement du Grand Rovaltain en Sud Rhône- Alpes. Elle est également pensée pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver et valoriser les espaces de respiration, les espaces agricoles ou naturels situés au cœur du triangle.**

## Affirmer des fonctions métropolitaines dans une forme originale

Le Grand Rovaltain participe à la dynamique métropolitaine du sillon alpin et du réseau de villes du couloir rhodanien. Le territoire se place dans un positionnement intermédiaire entre d'une part, les métropoles lyonnaise, marseillaise et grenobloise et les villes secondaires de l'espace de proximité Drôme-Ardèche d'autre part.

L'ambition métropolitaine du Grand Rovaltain prend appui sur une organisation spatiale multipolaire. Le projet structure le développement des fonctions métropolitaines autour :

- Du triangle urbain Valence-Romans-Tournon/Tain. Ces pôles concentrent l'essentiel de la croissance démographique et des fonctions métropolitaines (services bancaires, prestations intellectuelles, conception et recherche, gestion de la culture et des loisirs, formation, santé). Elles assurent ensemble le rayonnement du territoire en Sud Rhône-Alpes et offrent un bon niveau de services aux habitants de Drôme et d'Ardèche.
- Du pôle urbain et de la ville de Valence. Ce pôle majeur du triangle métropolitain reste le terrain privilégié de la diversité des fonctions urbaines supérieures. Il s'agira d'amplifier son rôle universitaire et d'accueil des nouveaux résidents et de nouvelles activités nécessaires pour exister à l'échelle nationale.
- Des pôles économiques ouverts sur le monde, comprenant l'Ecoparc Rovaltain et le Parc polymodal Valence Eurorhône. Ces centralités assurent l'accès national au territoire et portent l'ambition de rayonnement économique. Ils doivent faire l'objet d'une stratégie globale d'aménagement afin d'en préserver l'identité économique et le rayonnement.

L'organisation multipolaire des activités et leur mise en réseau constitue un facteur supplémentaire de l'ambition métropolitaine du territoire.

## Réorganiser l'alliance des villes et des campagnes

Organiser un développement solidaire signifie mieux répartir la croissance démographique et les richesses entre villes et campagnes. Pour le futur, le SCoT entend à la fois renforcer la place des pôles urbains, pour l'accessibilité à l'emploi, aux équipements et services, et mieux tirer parti des avantages de l'espace rural, pour son cadre de vie, ses espaces agricoles et son offre de logements.

Cette volonté suppose de rompre avec la logique de spécialisation résidentielle ou économique des espaces, pour reconnecter sur chacun d'eux, la croissance démographique à l'offre d'emplois et d'équipements. A ce titre, la rive ardéchoise du SCoT, comme la Drôme des Collines et l'espace rural qui se renforcent depuis 30 ans dans l'accueil résidentiel, conforteront prioritairement leurs capacités de production économique. Inversement, l'espace urbain, moteur du développement économique, doit également retrouver une vitalité démographique, en proposant une offre de logements et d'équipements adaptés.

Cette ambition dessine trois types d'espaces, aux priorités différenciées :

- L'espace urbain, comme moteur du Grand Rovaltain. Son potentiel d'évolution est fort en termes de densité et de diversité de l'habitat, d'offre de transport et d'accueil d'équipements d'envergure. Ce potentiel justifie la volonté de recentrer la croissance démographique autour du triangle urbain, avec en corollaire la préservation du foncier agricole et naturel.
- L'espace périurbain, comme espace à renouveler sur lui-même. Son avenir n'est pas de s'étendre, mais de renouveler sa population, son tissu de logements pavillonnaires et de zones d'activités, pour éviter la banalisation et la mono-fonctionnalité. Le projet encourage ici l'optimisation du foncier et la qualité des espaces et du bâti.
- L'espace rural, comme espace de services et d'emplois de proximité. Le projet vise à mettre en lien le niveau démographique de cet ensemble à la création d'emplois. Cette démarche conduit à modérer le rythme d'évolution démographique et à valoriser le potentiel économique des campagnes autour de l'agriculture, l'industrie, la forêt, le tourisme, les activités de pleine nature... Contraintes par la distance aux pôles d'emplois, les communes devront s'engager dans une réflexion sur les différentes formes du travail à distance, en s'appuyant sur les atouts du réseau numérique et le développement de ses usages.

## Conforter l'armature territoriale

Le projet s'appuie sur le renforcement des centralités à trois échelles territoriales : celle du grand territoire dans le triangle des pôles urbains, celle du bassin de vie dans les polarités du périurbain ou du rural déjà existantes ou en devenir, celle de la proximité des quartiers et des villages. Ce réseau hiérarchisé de centres villes, bourgs et villages, fortement reliés entre eux par des transports, constitue l'ossature du Grand Rovaltain. Cette ossature prévoit :

- Des pôles urbains, sommets du triangle Valence-Romans-Tournon/ Tain. Ces pôles se présentent comme les moteurs de l'économie productive du Grand Rovaltain, mais fragiles puisqu'ils concentrent l'emploi et les populations les plus vulnérables. Le projet encourage le regain de vitalité de ces pôles urbains, en associant au mieux l'emploi et la qualité de vie. Plus séduisants, ils pourront jouer un rôle majeur dans l'attractivité du Grand Rovaltain.
- Des pôles périurbains (espace périurbain) et des bourgs-centre (espace rural), qui constituent des points d'appui aux pôles urbains pour différents services répondant aux besoins quotidiens (services, commerces, transport collectif). C'est dans leur complémentarité, et dans le cadre d'une urbanisation maîtrisée, privilégiant le tissu existant, que leur développement sera réussi. Concernant les bourgs-centre, leur place doit être renforcée grâce au développement d'une palette d'équipements et de services (commerce, éducation, santé, vieillissement, transports en commun...) mais aussi par l'implantation de zones d'activités.
- Des villages (espace périurbain ou rural), principaux garants de la solidarité quotidienne et d'un cadre de vie de qualité. Ces villages présentent de forts enjeux en termes écologiques, paysagers et de maintien de l'activité : agriculture, services aux personnes, tourisme.



## **Veiller à la qualité des aménagements des axes du triangle métropolitain**

Les axes du triangle métropolitain constituent des espaces linéaires sous forte pression urbaine, support des liens de solidarité et d'échange entre les bassins et les pôles du triangle. Ainsi, l'axe de la LACRA (du pont des Lônes au pont des Allobroges), l'axe Nord/Sud (N7-D86) et l'axe Tournon/Romans (RD 532) font l'objet d'une attention toute particulière dans le SCoT. Ils conjuguent des problématiques de déplacements, d'urbanisme, d'environnement, de paysage et de développement économique. L'ambition réside dans la préservation de larges coupures vertes et la qualité des aménagements qui y prendront place : en contiguïté avec l'existant, organisées autour des points d'arrêt en transports en commun efficaces, dans le respect des continuités écologiques, des grands paysages et de la qualité urbanistique et architecturale des entrées de ville et de village.

## 1.2 Equilibrer l'offre de logements entre villes et espace rural

*Répondre au défi démographique nécessite de produire des logements en nombre suffisant, accessibles à tous et mieux répartis entre villes et espace rural.*

### RAPPEL DES CONSTATS

*La population du Grand Rovaltain augmente régulièrement depuis le milieu du XXème siècle pour atteindre 300 000 habitants en 2012. Cette évolution générale cache cependant des différences entre communes. Alors que les grandes villes, portes d'entrée du territoire, captent les nouveaux habitants de l'extérieur, les périphéries se développent à partir de migrations internes. La population des villes stagne, celle des bourgs et villages progresse fortement.*

*Ce paradoxe est avant tout la conséquence du déficit de production de logements adaptés (et accessibles) dans les centres, avec a contrario, une production plus dynamique et attractive des secteurs périphériques. Au fil des décennies, la tendance immobilière opère ainsi des spécialisations territoriales, au détriment de la mixité sociale des territoires : aux pôles urbains, l'accueil des populations précaires, célibataires ; aux pôles périurbains l'accueil des familles aisées et aux campagnes pénalisées par les coûts de transport, les familles plus modestes. Un rééquilibrage de la production de logement, tant quantitatif que qualitatif est à opérer.*

### LES ENGAGEMENTS

**L'ambition d'être à même d'accueillir de l'ordre de 57 000 habitants supplémentaires par exemple sur le Grand Rovaltain en 2040 passe par la mise sur le marché d'une offre de logements adaptée et rééquilibrée entre les territoires. Il s'agit, d'une part, de relever et d'adapter la production de logements des pôles urbains, pour conforter leurs rôles dans l'attractivité démographique du territoire. Il convient, d'autre part, de diversifier la gamme d'habitats de chaque territoire, pour répondre aux besoins de tous et assurer une meilleure mixité sociale.**

### Soutenir et rééquilibrer la production de logements

Pour être en capacité d'accueillir de l'ordre de 57 000 habitants supplémentaires dans un contexte de vieillissement de la population et de diminution de la taille des ménages, les besoins de production sont évalués autour de 1 800 logements par an en moyenne. Le projet envisage la réhabilitation du parc existant et la remise sur le marché de logements vacants, en complément de nouvelles productions. L'augmentation progressive de la part de la production dans les pôles urbains est nécessaire. De 2016 à 2025, il s'agit d'ajuster la tendance tout en tenant compte des politiques de logements en cours. De 2026 à 2040, le poids démographique des pôles urbains sera renforcé.

La production doit également être répartie de manière raisonnée et équilibrée entre pôles urbains, périurbains, bourgs-centre et villages. La volonté de limiter les déplacements conduit à mettre l'accent sur la production de logements neufs dans les polarités les mieux dotées en emplois, en services et en transports en commun. La production s'intensifie d'autant plus que l'on est à un niveau élevé dans l'armature territoriale :

- Dans les pôles urbains, le niveau de production doit être relevé. Les villes ont en effet un rôle majeur pour accueillir des ménages et les jeunes venant de l'extérieur du SCoT. Le projet prévoit d'y construire plus de la moitié des nouveaux logements.

- Dans les pôles périurbains et les bourgs centres, l'offre de logements doit être suffisante pour permettre de développer une véritable diversité de logements et conforter un rôle de centralité ;
- Dans les villages, la production neuve doit répondre prioritairement au besoin de renouvellement des populations, sans bouleverser les identités villageoises.

### **Améliorer le parc de logements anciens**

Le parc ancien représentera encore les trois quarts des logements à l'horizon 2040. Son amélioration est un élément clé pour maîtriser les extensions urbaines, assurer de meilleures conditions de vie aux ménages et réduire les impacts climatiques du territoire. Il s'agit donc :

- de remettre sur le marché des logements vacants et d'augmenter le nombre de logements par changement d'usage ;
- d'améliorer les logements insalubres ou indécents, dans un contexte de crise qui risque d'accroître le nombre de mal logés ;
- d'améliorer la qualité énergétique des logements par des politiques adaptées ;
- d'adapter les logements au vieillissement et à la perte d'autonomie, pour privilégier le maintien à domicile des populations à mobilité réduite.

### **Diversifier l'offre de logements sur tous les territoires**

Diversifier l'offre de logements, c'est l'adapter aux ressources et aux demandes de parcours résidentiels de chaque ménage. Pour cela, le SCoT se donne comme objectif de mieux répondre aux besoins de logements locatifs qui jouent un rôle essentiel dans les parcours résidentiels et pour l'accueil de nouveaux résidents du Grand Rovaltain. Il convient sur chaque territoire de tendre vers un équilibre de production entre accession et location. Pour ce faire, le PADD encourage l'augmentation de l'accession à la propriété dans les pôles urbains, notamment Valence et Romans, et la progression de l'offre locative dans tous les autres niveaux de l'armature territoriale.

Concernant la taille des logements, il est souhaitable de proposer progressivement des logements un peu plus grands dans les villes et un peu plus petits dans le milieu rural pour étoffer la palette d'offre en logements et permettre d'assurer un parcours résidentiel à une échelle plus réduite.

Enfin, il s'agit d'orienter l'offre vers des types d'habitat qui tout en étant moins consommateurs d'espaces demeurent attractifs pour les personnes qui y résident. Pour ce faire, le SCoT fixe des objectifs de densités minimum à respecter et promeut des formes urbaines intermédiaires entre l'individuel pur et le collectif, permettant une meilleure densité tout en respectant le souhait des personnes de disposer d'espace, de confort et d'intimité dans un cadre de vie correspondant à leurs choix de vie soit en ville soit en zone villageoise et rurale.

### **Amplifier l'effort de réalisation de logements sociaux et abordables**

Pour assurer le «droit au logement pour tous», l'offre de logements sociaux et abordables doit être développée significativement. Elle doit également être rééquilibrée entre les polarités du territoire pour apporter des réponses au plus près des besoins et éviter la concentration géographique des ménages de même niveau social.

En particulier, il s'agira d'accroître la proportion de logements sociaux et abordables des secteurs où cet effort est le plus nécessaire :

- dans les zones les moins pourvues actuellement, notamment la première couronne valentinoise, il s'agit d'atteindre un seuil de production minimum de logements locatifs aidés. Afin de favoriser la primo-accession, une plus forte production de logements en accession sociale est souhaitée ;

- dans les zones les plus demandées, c'est-à-dire les pôles urbains, il s'agit d'intensifier l'effort de construction des logements aidés en location et accession, par une réponse à l'échelle des agglomérations.

La réponse tant qualitative que quantitative doit être adaptée à chaque niveau de l'armature territoriale. Les pôles urbains doivent continuer à accueillir la majorité de la production de logements aidés car ils concentrent services, commerces et transports en commun. Le logement très social en particulier, doit se renforcer sur les pôles urbains et périurbains, et non dans l'espace rural où les difficultés sociales peuvent s'accroître du fait de l'isolement et des coûts propres à l'éloignement.

## 1.3 Favoriser une meilleure répartition des emplois entre les territoires

*Le SCoT définit les conditions nécessaires à la poursuite de la dynamique économique, tout en favorisant une création d'emplois mieux répartie sur le territoire.*

### RAPPEL DES CONSTATS

*Le territoire du Grand Rovaltain est créateur d'emplois, ce qui témoigne du dynamisme et de la capacité d'adaptation du territoire. Néanmoins, ces emplois se concentrent toujours plus sur Valence et sa proche périphérie (Bourg-lès-Valence, Portes-lès-Valence et Guilhaud-Granges), qui offrent désormais 50% des emplois du Grand Rovaltain. A contrario, l'indice d'emploi (nombre d'emplois/population) des premières couronnes urbaines, et encore davantage des secondes, se dégrade fortement.*

*Cette forte polarisation des activités – productives et tertiaires - se traduit par des déplacements domicile-travail toujours plus nombreux, toujours plus longs. Les conséquences sont nombreuses : saturation de certains axes, précarisation de certains ménages due à l'augmentation du budget « mobilité », évolution du profil de communes de plus en plus résidentielles. Tout l'enjeu de la planification territoriale est donc de favoriser la poursuite de la création d'emplois et de richesses, anticiper le développement de demain sans compromettre le futur équilibre du territoire.*

### LES ENGAGEMENTS

Dans l'optique d'accueillir de l'ordre de 57 000 habitants de plus d'ici à 2040 et d'améliorer l'équilibre actuel d'un emploi pour un actif résident, le territoire doit mettre en œuvre les conditions nécessaires pour créer de l'ordre de 40 000 emplois supplémentaires en 25 ans. Une telle ambition n'est pas simple à réaliser pour dépendre entre autres de facteurs exogènes au territoire. Elle nécessitera la mobilisation de toutes les énergies et de toutes les composantes du territoire en vue de dynamiser de manière significative son attractivité.

Sans définir le projet économique du territoire, le SCoT insistera sur quatre principes : mieux répartir l'emploi du grand Rovaltain, en lien avec les atouts propres à chaque secteur et les projections démographiques ; mieux répartir l'emploi du territoire, entre villes et campagnes ; privilégier l'implantation économique à l'intérieur des polarités, ainsi que la proximité, tout en favorisant la mixité plutôt que la zone monofonctionnelle ; rendre possible l'accueil d'activités exceptionnelles dans des conditions optimales pour l'emploi et l'environnement.

### Conforter les fonctions de « commandement économique » des villes

Le Grand Rovaltain a considérablement conforté dans la période récente ses fonctions économiques supérieures, à partir des pôles ouverts sur l'extérieur (Valence Euro-Rhône, Ecoparc de Rovaltain) et des villes, au premier rang desquelles figure Valence. Il s'agit de renforcer demain les fonctions de ces locomotives économiques, qui soutiennent le rayonnement bi-départemental et régional du territoire, notamment dans les secteurs de la santé, la formation, la culture, la finance, la formation, la recherche...

La création des emplois métropolitains associés, emplois de haute qualification, doit permettre au Grand Rovaltain de s'inscrire dans les réseaux de décision, de créer des liens économiques et scientifiques avec Grenoble, Lyon, Marseille, et de diffuser l'innovation sur l'ensemble du territoire.

Pour conforter les pôles urbains dans leur rôle de locomotives économiques, le projet vise à :

- valoriser la présence de la recherche et développement, notamment à l'appui des pôles de compétitivité (Imaginove, Minalogic, Plastipolis, Tenerrdis et Trimatec), en particulier grâce et autour de la plateforme scientifique Rovaltain en écotoxicologie et toxicologie environnementale ;

- mettre en avant les pôles de formations supérieures, universitaires à Valence, non universitaires à Romans et Tournon ;
- optimiser la présence des échangeurs autoroutiers et des gares TGV, à Valence et sur l'Ecoparc Rovaltain;
- mettre en valeur la qualité des lieux d'accueil des entreprises (qualité, multi-fonctionnalité, environnement,...).

## **Redynamiser l'économie dans l'espace rural**

Sans renoncer au développement des fonctions économiques supérieures des pôles urbains, il s'agit aujourd'hui de réorienter l'emploi vers les espaces périurbains et les campagnes, en combinant les exigences de qualité de vie, de maîtrise des déplacements et de consommation foncière.

Pour tous ces territoires, la croissance projetée de l'emploi doit être rapprochée de celle de la population et des logements, en visant l'équilibre entre le nombre d'actifs résidents et le nombre d'emplois offerts.

Cet équilibre économique implique de diversifier et réorienter le développement, souvent centré sur la seule fonction commerciale. Plusieurs axes d'intervention peuvent être cités :

- le développement de filières qui valorisent les spécificités et l'identité du territoire, telles l'agriculture et l'agro-alimentaire, en particulier à l'appui des indicateurs de qualité, les loisirs de pleine nature et l'accueil touristique ;
- le déploiement de l'économie tertiaire et résidentielle, en dehors du commerce. Cela concerne autant l'accueil d'activités à haute qualification que le développement de l'artisanat et des services aux populations et aux entreprises contribuant à la qualité de vie. Ce sont d'importantes sources de création d'emplois, en lien avec les nouveaux besoins des populations et des touristes. Dans ces activités, l'économie sociale et solidaire peut jouer un rôle très important ;
- le renforcement de l'économie productive économe en ressources et respectueuse de l'environnement, et liée aux pôles de compétitivité déjà présents sur le territoire. Certains d'entre eux pourraient accroître leur activité sur le territoire, ou constituer une base stratégique pour l'ensemble des composantes du territoire. Cela concerne en particulier le bio-développement, sous toutes ses formes, et les éco-activités liées à l'énergie, l'eau, les pollutions, le recyclage... Ces secteurs en pleine croissance doivent être promus à partir des implantations existantes ou à venir (la traçabilité, l'image animée, la mécanique de précision, l'éco toxicologie, la plasturgie et le polymère, le cuir avec une extension vers le luxe ...).

Pour le développement de l'espace rural, l'accès au très haut débit du réseau TIC est essentiel. Il doit favoriser la création et le développement des activités liées à l'économie de la connaissance, offrir un outil de mise en réseau facilitée de ses entreprises avec les pôles de compétitivité, et permettre de nouveaux modes de travail (coopération, télétravail...) et de services (télé médecine).

## **Favoriser la création d'activités à l'intérieur des villes et villages**

La dynamique de l'emploi traduit une forte tertiarisation de l'économie et une progression significative des emplois de bureau. Ce type d'activités est tout à fait compatible avec le voisinage d'habitations. Il ne semble pas, sauf dans le cadre de projets structurants comme l'Ecoparc Rovaltain ou Valence Euro-Rhône, que des zones spécifiques doivent leur être dédiées. Au contraire, à travers le principe de mixité fonctionnelle, elles ont toute leur place dans le tissu urbain et villageois et participent à l'ambition générale de rapprocher l'emploi de l'habitat, comme d'animer les villages.

Le projet d'organisation économique du territoire prévoit de favoriser l'implantation des activités dans le tissu urbain ou villageois, en cohérence avec l'habitat et les infrastructures de déplacements.

Cet objectif doit être poursuivi pour l'ensemble des activités compatibles avec le tissu résidentiel, y compris pour l'artisanat et les activités productives.

Les activités industrielles utiles au développement ou à l'attractivité du territoire qui nécessitent des emprises foncières importantes ou génèrent des nuisances ou des risques y compris lorsqu'elles sont exploitées en conformité des normes et de la réglementation, devront pouvoir être accueillies dans des zones adaptées. Ce type d'implantation fera l'objet d'une approche intégrée à une échelle territoriale adaptée aux enjeux.

## 1.4 Hiérarchiser l'offre commerciale selon les polarités

*Il s'agit moins de renforcer que d'organiser l'offre d'équipements déjà dense, afin de limiter les déséquilibres et mieux considérer les enjeux du développement durable.*

### **RAPPEL DES CONSTATS**

*Le Grand Rovaltain bénéficie d'un niveau d'équipement commercial élevé, à plus de 1600m<sup>2</sup>/habitant, supérieur aux moyennes nationales ou régionales. Son aire de chalandise rayonne au-delà de son périmètre, notamment du fait de la présence de sites majeurs (Marques Avenues à Romans, les Couleures à Valence). L'accès au commerce est de qualité sur l'ensemble du territoire, même si ce constat doit être nuancé pour le bassin de Tournon et Tain pour la diversité de l'offre de centralité.*

*Les enjeux pour l'avenir ne sont donc pas quantitatifs mais qualitatifs. La multiplicité des projets commerciaux, généralement portés à l'échelle communale, engendre des implantations sans cohérence d'ensemble et de fortes concurrences. En outre, l'offre commerciale se déploie sur de nombreux sites monofonctionnels en périphérie des villes, dont certains apparaissent vétustes et fortement consommateurs d'espaces.*

### **LES ENGAGEMENTS**

La bonne répartition du commerce sur le territoire est l'une des conditions de la maîtrise des déplacements et de la satisfaction des besoins au plus près des habitants. Aussi, la construction de l'armature commerciale répond à un double objectif : satisfaire les besoins des habitants en étoffant ou diversifiant l'offre là où elle est insuffisante ; anticiper les évolutions démographiques en adaptant le niveau d'offre à l'armature territoriale et aux prévisions démographiques.

### **Optimiser le maillage commercial du Grand Rovaltain :**

L'objectif prioritaire est de renouveler, plutôt que de développer, les fonctions commerciales existantes, dans le cadre de démarches intercommunales. Le projet limite de ce fait les possibilités d'ouverture de nouveaux sites commerciaux et les extensions significatives des sites existants.

Au regard des besoins de chaque bassin de vie, l'offre doit cependant pouvoir évoluer. Il s'agit ainsi de :

- conforter les vocations commerciales des agglomérations valentinoise et romanaise, par un développement raisonné des zones commerciales au regard des évolutions démographiques projetées ;
- diversifier les fonctions sur les pôles de Tain/Tournon et de Saint-Donat ; par diversification, il est entendu la volonté d'élargir la palette d'offre commerciale ;
- favoriser la création de nouvelles polarités de proximité dans la Drôme des Collines, sur les contreforts du Vercors et à la confluence Rhône/Isère ;
- permettre la création ou le maintien des commerces de proximité dans l'ensemble des bourgs et des villages.

### **Mettre le bon commerce au bon endroit**

Le projet s'appuie sur le renforcement des centralités à plusieurs échelles territoriales. L'offre commerciale, par son attractivité, doit participer à cette structuration. C'est pourquoi, le SCoT prévoit, à travers notamment son Document d'Aménagement Artisanal et Commercial :

- d'orienter les implantations commerciales selon le potentiel de rayonnement géographique de l'offre, en cohérence avec l'armature territoriale : celle de la proximité, dans les quartiers et villages, celle du bassin de vie dans les pôles périurbains et bourgs centres, celle du Grand Rovaltain dans les pôles urbains, en distinguant les niveaux de rayonnement des pôles de Tain/Tournon, Romans et Valence ;
- de favoriser l'implantation commerciale, quelle que soit sa nature, en centralité urbaine ou villageoise. Cette orientation concerne non seulement le commerce de proximité, mais également le commerce à large rayonnement, à fréquence d'achat « exceptionnelle ». Dans tous les cas, les implantations isolées c'est-à-dire détachées de toute connexion urbaine devront être évitées.

Cette organisation nécessite de poursuivre les réflexions sur l'accessibilité des équipements commerciaux.



### **Promouvoir un urbanisme commercial durable**

Force est de constater que les zones d'activités commerciales sont loin d'être satisfaisantes d'un point de vue qualitatif. Ainsi, le projet définit pour les futurs équipements les conditions d'une amélioration significative de la qualité architecturale, paysagère, environnementale et énergétique des bâtiments commerciaux. Enfin, il précise que la localisation des quelques possibilités d'extensions ou de créations ne doit pas porter atteinte aux continuités écologiques et au potentiel agricole.

## 1.5 Créer les conditions d'une mobilité efficace pour tout le territoire

*Le développement des villes et villages du Grand Rovaltain doit se faire en lien avec l'offre de déplacements, tout en favorisant les alternatives à la voiture individuelle et la qualité des déplacements.*

### **RAPPEL DES CONSTATS**

*Le Grand Rovaltain est traversé et irrigué par des grandes infrastructures de transport qui lui confèrent une très bonne accessibilité, renforcent les possibilités de liaisons internes mais contribuent aussi à sa segmentation. De la même manière, chacune des aires urbaines est organisée de part et d'autre d'un cours d'eau, dont le franchissement peut constituer un obstacle aux relations internes. Le territoire bénéficie dans son ensemble d'un réseau routier dense et de qualité, qui favorise une grande mobilité des populations, notamment en voiture individuelle. Or l'intensité des déplacements motorisés entraîne de nombreuses nuisances (pollutions, insécurité...) et fait peser des contraintes sur les ressources des ménages.*

*L'offre de transports collectifs est concentrée sur les pôles urbains de Valence et Romans, et souffre d'un manque de synchronisation avec les différents modes de transports. Malgré des efforts pour l'amélioration des conditions de circulation des bus, on constate encore quelques points de congestion et un faible nombre d'infrastructures permettant d'améliorer performance et régularité des transports en commun. Par ailleurs, le territoire du SCoT accueille un certain nombre d'initiatives en matière de déplacements alternatifs à la voiture individuelle qui doivent être développés et confortés notamment pour favoriser l'interconnexion entre les pôles du territoire ou encore les liaisons Est-Ouest, plus difficiles.*

### **LES ENGAGEMENTS**

**Le projet vise à promouvoir sur le territoire du Grand Rovaltain la diminution des obligations de déplacements tout en favorisant l'essor de l'usage des transports collectifs et des modes alternatifs à la voiture individuelle et la diminution des temps de trajet. Ainsi, le SCoT favorise l'accès à une mobilité durable pour tous. Pour ce faire, il fait de la cohérence entre urbanisme et déplacements le fondement des projets urbains et des opérations de renouvellement ou de création des espaces urbains et villageois. En outre, il porte une attention particulière au renforcement des liaisons est-ouest et à la connexion de la Drôme des Collines à Rovaltain, tous modes de déplacement confondus, visant l'amélioration de la qualité et des gains de temps de déplacements.**

### **Réduire les besoins en mobilité en organisant la relation entre le développement de l'urbain et les déplacements**

Le SCoT souhaite rapprocher les lieux de travail, de résidence et de services pour réduire les besoins en mobilité. Il affiche par ailleurs la volonté de développer prioritairement l'urbanisation dans les secteurs les mieux desservis en transports alternatifs à la voiture individuelle (transports en commun, mobilités douces, covoiturage).

L'urbanisation se fera de manière plus intense autour des arrêts en transport en commun dit efficaces, en favorisant la diversité des fonctions, à l'exception des pôles économiques ouverts à l'international, dont la vocation doit rester l'accueil d'activités économiques.

Le projet vise à renforcer les réseaux de transports là où l'urbanisation est la plus intense, c'est-à-dire dans les espaces urbains et périurbains. Pour ce faire, le SCoT organise la mobilité des personnes et des biens autour d'un maillage de pôles structurants et hiérarchisés :

- Le triangle des trois pôles urbains, reliés entre eux par des axes structurants (notamment N532, N7, D86) qui doivent, pour le bon fonctionnement du territoire, rester fluides. A l'intérieur des pôles urbains, accueillir et développer à la fois des transports collectifs performants et des alternatives à la voiture pour les courtes distances ;
- Les pôles périurbains et les bourgs centres : conforter les modes actifs et développer le covoiturage et des liaisons fortes et performantes en transports collectifs entre ces pôles et vers les pôles urbains ;
- Les villages : associer les modes actifs à un rabattement sur les pôles d'échanges et les espaces intermodaux à une offre novatrice de déplacements (covoiturage, transport à la demande...). Des aménagements spécifiques doivent être prévus dans les villages et secteurs périurbains.

### **Conforter et développer en priorité le réseau de transports collectifs**

Pour être performant, le réseau des transports en commun doit avant tout s'appuyer sur l'armature territoriale proposée par le projet de développement du SCoT. Le maillage du territoire doit être structuré autour d'axes prioritaires, connectés aux différents réseaux de proximité intercommunaux par l'intermédiaire de pôles d'échanges. Il convient donc d'organiser un système hiérarchisé des transports en commun :

- Sur les axes structurants du triangle métropolitain, développer une offre de transports en commun de niveau 1, comprenant une haute qualité de service ;
- Sur les axes secondaires de l'espace urbain et périurbain, développer des lignes de transport collectif de niveau 2 ;
- Dans l'espace rural, organiser la desserte des bourgs-centres en lignes de transport collectif de niveau 3 ;
- Sur le reste du territoire, organiser des systèmes de rabattement en transport à la demande, covoiturage, vers des parc-relais et des lignes de transport collectif.

L'amélioration de la performance des transports en commun relève aussi de la réduction des temps de parcours, rendue possible par des aménagements pour fluidifier les trafics et donner la priorité aux transports collectifs. Il s'agit à titre d'exemple de privilégier les sites propres ou systèmes permettant la priorisation des Transports en Commun au sein des pôles urbains et pour pénétrer dans ces derniers.

L'optimisation du réseau ferré de voyageurs permettra par ailleurs de renforcer la performance de l'offre alternative à la voiture. Outre le renforcement des fréquences et du cadencement, il peut s'agir de la création de nouvelles haltes ferroviaires, ou de la réouverture de la ligne ferroviaire en rive droite du Rhône aux voyageurs.

### **Optimiser l'usage de l'automobile**

Étant donné la configuration du territoire, sa composition tripolaire, la qualité de vie dans ses villages, l'usage de la voiture restera nécessaire notamment pour desservir les campagnes et certains secteurs périurbains peu denses. Le projet visera à accompagner le développement d'une mobilité automobile raisonnée, plus participative et moins polluante, en s'appuyant notamment sur les possibilités offertes par les technologies

de l'information, la motorisation électrique ou hybride ainsi que les énergies propres existantes ou à venir, les dispositifs d'autopartage et de covoiturage. Sur ce dernier point, le projet s'appuiera entre autres sur les actions proposées par le schéma bi-départemental de covoiturage Ardèche-Drôme.

### **Promouvoir les modes actifs de déplacements**

Le SCoT vise à favoriser l'usage des modes actifs de déplacements (vélo, marche), tant pour les mobilités quotidiennes liées au travail ou l'accès aux services, que pour les loisirs occasionnels.

Le projet vise à compléter et connecter entre eux les itinéraires cyclables et cheminements piétons, dans une démarche intercommunale. Il s'agira de promouvoir la desserte des pôles d'échanges intermodaux en modes actifs. A ce titre, la connexion de l'Ecoparc Rovaltain aux itinéraires doux est une priorité.

Dans les opérations d'aménagements, la priorité doit être donnée aux itinéraires doux par rapport aux voies routières pour les rendre compétitifs en termes de temps de parcours. Les aménagements veillent également à adapter les itinéraires et les voies à la sécurité des cyclistes et des piétons. Le projet vise à multiplier les espaces de stationnement pour les vélos, en particulier dans les pôles d'échanges pour favoriser l'intermodalité. La réduction des vitesses de circulation automobile sur les grands axes et en traversée d'agglomération complète cette orientation.

### **Améliorer la qualité du réseau d'infrastructures routières**

Afin de préserver la qualité de vie des habitants, la sécurité des usagers de la route et des voiries publiques il y aura lieu d'optimiser le réseau routier et d'apporter des améliorations au réseau existant.

Au premier rang de ces améliorations figure la nécessité de diminuer l'impact des nuisances (air, bruit, impacts visuels) des infrastructures routières et ferroviaires qui segmentent aujourd'hui le territoire (voies ferrées, autoroutes A7 et A49, LACRA...).

Le projet favorise les réponses à apporter aux points actuels de congestion nuisant aux usagers et aux riverains des voies ou encore au développement des transports collectifs (giratoire des Couleures, têtes de ponts à Tain-Tournon et Romans-Pizanon). Des franchissements sont nécessaires et feront l'objet d'études d'approfondissement (fonction finale, par mode, configuration, impacts, maîtrise d'ouvrage, financement...).

### **Préserver l'avenir en poursuivant les études préalables aux franchissements**

Les trois pôles urbains qui structurent le Grand Rovaltain et participent à l'intégration de son territoire dans le couloir rhodanien et le sillon alpin s'organisent de part et d'autre des rives du Rhône ou de l'Isère.

Cette configuration particulière du territoire du SCoT nécessite l'amélioration significative des conditions de franchissement du Rhône et de l'Isère sur trois points du territoire : le franchissement nord de Valence, le franchissement Drôme des Collines-Rovaltain (à l'ouest de Romans) et le franchissement de l'agglomération de Tain-Tournon.

Afin d'améliorer la qualité des déplacements pour l'ensemble des populations du territoire, réduire les temps de parcours, favoriser l'intégration des trois pôles urbains, ne pas compromettre le développement de territoires en devenir (La Plaine à Saint-Péray, l'ouest romanais,...) et leur articulation avec les territoires des sillons rhodanien et alpin, des possibilités de franchissements et d'infrastructures nouvelles devront être étudiées de manière prioritaire dans la perspective de réalisations aussi rapides que possible au vu des enjeux que représentent les franchissements à l'échelle du territoire et de la région.

## **Favoriser l'usage des modes alternatifs à la route pour le transport de marchandises**

Le choix de localisation des pôles générateurs de marchandises sur le territoire du Grand Rovaltain contribuera à la limitation de la circulation des poids lourds sur des sites sensibles (milieu urbain dense, milieu rural...). En ce sens, le SCoT propose de privilégier l'implantation des établissements économiques fortement générateurs de flux de marchandises à proximité des infrastructures de transport structurantes.

Il s'agit de favoriser leur implantation à proximité de nœuds routiers et autoroutiers, permettant ainsi l'utilisation des voies adaptées à la circulation des poids lourds. L'implantation des activités industrielles et logistiques à proximité des gares de fret et embranchements ferroviaires, et du port de commerce de Valence encourage les entreprises à faire le choix du report modal. La préservation des infrastructures support d'un développement du fret ferroviaire et fluvial constitue donc une nécessité.

Le SCoT favorise le développement de nouvelles formes d'organisation des livraisons en milieu urbain sur le territoire. Les objectifs qu'il se fixe en la matière, sont d'inciter à la rationalisation des flux à destination des centres-urbains denses, de favoriser l'utilisation des véhicules plus respectueux de l'environnement et d'inciter la mise en place de systèmes permettant le regroupement des colis dans les groupes de logements ou aux abords des centres commerciaux.

## **Orientation 2**

# **UN TERRITOIRE A MENAGER**

## 2.1 Limiter la consommation de foncier agricole, naturel et forestier

*Afin d'être plus économe de la ressource foncière, le projet d'aménagement donne la priorité au renouvellement urbain.*

### RAPPEL DES CONSTATS

*Sur la période 2001-2014, le rythme annuel d'artificialisation du sol du Grand Rovaltain est de l'ordre de 184 ha. Cette artificialisation se fait au détriment de l'espace agricole (183 ha/an) et d'espace naturel (1ha/an). Elle se fait pour moitié au bénéfice de nouvelles zones d'habitation et pour autre moitié de l'expansion des zones d'activités et des infrastructures.*

*La ville s'étale, mais sans corrélation directe avec les évolutions de population. Sur 37 ans (1975-2012), la population a progressé de 33% tandis que la tâche urbaine a crû de 65%. Sur le Grand Rovaltain, comme ailleurs, l'étalement urbain résulte davantage de l'évolution de nos modes de vie que de l'accroissement de la population. Notre modèle de développement, qui favorise la voiture et la maison individuelle, des zones d'activités peu denses, s'appuie sur des ressources abondantes et peu chères. Des efforts importants restent donc à faire dans l'optimisation du foncier consommé afin d'éviter son gaspillage.*

### LES ENGAGEMENTS

**Le SCoT vise à enrayer la consommation excessive de l'espace agricole et naturel, une ressource non renouvelable. Economiser l'espace répond à plusieurs objectifs : protéger l'outil de travail des agriculteurs, préserver les espaces d'intérêt pour la biodiversité, valoriser les paysages et les identités rurales du territoire, mieux maîtriser les eaux de ruissellement... Liée à une nouvelle organisation du territoire, la stratégie foncière prônée par le SCoT donne ainsi la priorité au renouvellement urbain là où le potentiel existe et organise les extensions urbaines de façon à minimiser les impacts agricoles, écologiques et paysagers. Cette stratégie s'appuie en particulier pour les communes en zone de montagne sur le principe d'urbanisation en continuité de l'existant.**

### Limiter et chiffrer les surfaces à urbaniser

Entre 2016 et 2040, le territoire assurera son développement en ne consommant pas plus de 92 ha d'espaces agricoles, naturels et forestiers par an en moyenne.

Cette consommation :

- Comprendra l'ensemble des usages du foncier : habitat, activités, voiries associées, équipements et infrastructures diverses,
- Concernera à la fois le foncier disponible dans les enveloppes urbaines existantes et les extensions.

### Donner la priorité au renouvellement urbain et périurbain

La valorisation des zones déjà urbanisées vise à économiser le foncier, limiter les besoins en déplacements, en énergie et en installation de réseaux. Pour ce faire, le projet donne la priorité à l'utilisation des terrains compris dans les enveloppes urbaines et villageoises existantes, là où le potentiel existe (réhabilitation du tissu existant, mutation des friches urbaines et industrielles ainsi que le comblement des parcelles libres et des

dents creuses...). Le projet prévoit ainsi de délimiter les enveloppes urbaines et d'y repérer les gisements fonciers potentiellement mobilisables pour construire.

Le projet affichera comme priorité la mobilisation des gisements fonciers et des potentialités situés dans le tissu urbain existant avant d'ouvrir de nouvelles zones d'extensions sauf justifications avérées. En complément, il encouragera les collectivités à réinvestir le patrimoine bâti vacant et les constructions vétustes voire insalubres.

Le potentiel que représente le renouvellement urbain est fonction de la structure de l'urbanisme existant :

- Les pôles urbains sont les lieux majeurs de cette reconquête urbaine, au vu de ses capacités de mutation, pour l'accueil de logements, d'activités et d'équipements. Les secteurs situés le long des axes de transports collectifs sont stratégiques.
- Dans l'espace périurbain, le renouvellement progressif du tissu pavillonnaire et des zones d'activités où le niveau d'emprise au sol reste limité, offre également un potentiel considérable pour couvrir les besoins en logements, emplois et services.

De manière générale, il s'agit de s'appuyer sur le réinvestissement des quartiers des communes les mieux desservis en transport en commun (proximité de gares ferroviaires, d'arrêt de bus ou car à forte fréquence).

### **Encadrer les extensions urbaines**

La lutte contre l'étalement urbain nécessite d'encadrer les extensions urbaines, qu'elles soient à vocation résidentielle ou d'activités.

Le projet se donne plusieurs objectifs.

En premier lieu, il cherchera à inverser le regard pour ne plus considérer l'espace agricole et naturel comme le vide ou le disponible à urbaniser. Pour cela, il détermine des fronts urbains, limites pérennes à l'extension urbaine, de façon à minimiser notamment la fragmentation des espaces agricoles et naturels et des paysages

En second lieu, le projet organise les extensions autorisées, en continuité des enveloppes urbaines, en évitant le développement linéaire le long des axes routiers.

Il définit des critères objectifs au regard desquels toute extension urbaine devra être justifiée :

- La juste mobilisation du potentiel foncier intra-muros, avant d'envisager l'extension
- La possible connexion des secteurs d'extension aux transports alternatifs à la voiture individuelle
- Le maintien d'une corrélation entre le niveau d'emploi et la croissance démographique souhaitée, lorsqu'il s'agit d'extension pour l'habitat
- La sensibilité environnementale et l'intérêt agricole des secteurs convoités par l'extension
- L'exposition aux risques naturels et technologiques.

En outre, cette politique implique le développement de formes urbaines moins gourmandes en espace et moins monotones pour maintenir et renouveler les identités urbaines et villageoises auxquelles les populations sont attachées culturellement.



## 2.2 Maintenir, restaurer et compléter la trame verte et bleue

*La trame verte et bleue a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation et à la restauration des milieux naturels.*

### RAPPEL DES CONSTATS

*De par sa situation de carrefour bioclimatique, le Grand Rovaltain bénéficie d'une diversité biologique exceptionnelle. La trame verte et bleue du territoire s'appuiera sur la présence de trois grandes entités naturelles (piémonts du Vercors, piémonts ardéchois, collines drômoises), d'un tissu d'habitats naturels fonctionnels (espaces boisés, pelouses sèches, zones humides, prairies,...), d'un réseau hydrographique relativement dense.*

*La mosaïque des milieux engendrée par la diversité des cultures ainsi que le réseau de haies qui l'accompagne, favorisent la biodiversité.*

*Les fonctionnalités écologiques du territoire sont cependant affectées par la présence d'importantes infrastructures linéaires qui fragmentent les milieux et créent des obstacles quelques fois infranchissables aux échanges génétiques. L'urbanisation linéaire dans les vallées et celle diffuse dans la plaine renforcent la fragmentation. C'est l'une des principales menaces pour la biodiversité qui pour être pérenne exige des continuités écologiques. La préservation d'espaces perméables à la circulation des espèces constitue ainsi un enjeu majeur pour le maintien ou la restauration de la biodiversité locale.*

### LES ENGAGEMENTS

**Afin d'enrayer la perte de biodiversité sur son territoire, le SCoT s'inscrit dans les orientations du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Rhône-Alpes approuvé en juillet 2014. Il intègre la trame verte et bleue régionale à l'échelle de son territoire, vise le maintien des échanges écologiques et la préservation de la biodiversité sur les secteurs à enjeux, notamment ceux confrontés à la pression urbaine.**

Définie par le SCoT, la trame verte et bleue se compose de trois entités complémentaires :

- Des réservoirs de biodiversité, définis comme les espaces servant d'habitat à des espèces végétales ou animales d'intérêt patrimonial majeur ou remarquable au plan régional, national ou communautaire.
- Des corridors écologiques, verts et bleus, définis au plan fonctionnel comme des espaces de continuité écologique permettant l'échange et la circulation génétique à l'intérieur et entre les différentes populations d'une même espèce, le brassage des populations et des espèces entre les différents réservoirs de biodiversité et les espaces agricoles, naturels ou urbains qui servent d'habitats à des espèces végétales ou animales d'intérêt patrimonial.
- Des espaces agricoles, naturels ou urbains d'intérêt qui servent d'habitats à des espèces végétales ou animales d'intérêt patrimonial au plan local et régional (bois, prairies, zones humides, ripisylves, pelouses sèches...).

### Protéger les réservoirs de biodiversité du territoire

Le territoire est ponctué d'espaces naturels qui font l'objet d'un inventaire scientifique (ZNIEFF de type 1 et 2, Natura) révélant une valeur patrimoniale significative et qui bénéficient ou non d'un statut de protection à caractère soit réglementaire (arrêtés de biotope, espaces naturels sensibles, sites classés, zones Natura 2000...) soit contractuel en vue de préserver les richesses biologiques qu'ils recèlent en termes de faune, de flore ou d'habitats naturels d'intérêt local, régional, national ou communautaire .

Le SCoT s'appuie sur l'inventaire et la cartographie de ces aires naturelles remarquables pour définir les réservoirs de biodiversité, la trame des corridors écologiques et des espaces naturels à valeur patrimoniale du Grand Rovaltain.

Ces espaces méritent d'être protégés durablement afin de garantir leurs fonctionnalités et leur intégrité au plan écologique dans une perspective de conservation durable de la biodiversité et de la restauration d'un bon état de conservation pour un maximum d'espèces.

### **Maintenir, restaurer ou compléter les corridors verts et bleus d'intérêt supra-communaux**

Les corridors écologiques, définis par le SCoT, sont constitués d'espaces agricoles ou naturels, d'espaces ruraux, périurbains ou urbains (nature en ville) permettant la circulation génétique et les échanges de population entre différents réservoirs de biodiversité et espaces naturels à valeur patrimoniale.

Pour les corridors verts supra-communaux, terrestres, le projet fixe comme objectifs :

- La préservation des corridors d'intérêt régional, qui assurent les connexions entre les principales entités naturelles ;
- La restauration des corridors supra-communaux, qui s'appuient actuellement sur une succession relativement mince et/ou interrompue d'éléments naturels permettant de relier les réservoirs de biodiversité et espaces naturels à valeur patrimoniale
- L'amélioration du franchissement de certains obstacles linéaires.

Les corridors bleus d'intérêts supra-communaux comprennent les ripisylves et les milieux aquatiques des principaux cours d'eau du territoire. Pour ces derniers, les priorités sont:

- Le renforcement des continuités végétales et la renaturation de certains cours d'eau d'importance supra-communale afin de maintenir ou rétablir leurs fonctionnalités écosystémiques
- Le renforcement de la trame végétale d'accompagnement de la trame bleue, limitrophe des milieux aquatiques, dont les services écosystémiques sont nécessaires à préservation de la trame bleue
- L'aménagement des ouvrages faisant obstacle à la circulation des espèces aquatiques.

Ces espaces méritent d'être protégés durablement afin de maintenir les fonctionnalités écosystémiques des corridors, ou d'être reconstitués à cette même fin.

### **Valoriser les espaces d'intérêt patrimonial pour la biodiversité**

En plus des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, la trame verte et bleue du SCoT s'appuie sur des espaces plus vastes, qui en raison du mode d'occupation du sol et/ou de la présence d'espèces rares et menacés ou encore d'intérêt patrimonial local ou régional méritent d'être mieux inventoriés, identifiés, protégés et valorisés, via une urbanisation raisonnée.

Ce sont notamment les grandes entités forestières du territoire, présentes sur les piémonts ardéchois, le contrefort du Vercors et les collines drômoises, qui nécessitent une attention particulière afin d'en préserver la valeur écologique.

Ce sont de même, certains espaces agricoles, qui au-delà de leur intérêt agronomique, jouent un rôle important comme habitat, zones refuges ou corridors pour un certain nombre d'espèces patrimoniales : systèmes d'élevages et de polycultures associés à des pelouses sèches et des boisements, plaine arboricole et viticole ; zone de cultures céréalières qui constituent un habitat fonctionnel pour les oiseaux de plaine, zone de prairie d'élevage et de fauche, zone humide. Ces milieux agricoles et les infrastructures agro-écologiques qui les accompagnent (haies, arbres, mares d'eau, fossé,...) participent directement à la conservation de la diversité biologique et des paysages ruraux.

Ce sont également, certains espaces naturels, agricoles ou urbains qui servent d'habitat à des espèces à statut de conservation défavorable (espèces classées en liste rouge régionale), qui doivent faire l'objet d'une grande attention et qu'il est nécessaire de préserver.

## **Travailler les interfaces bâti-nature et valoriser la nature en ville**

Les documents d'urbanisme locaux identifient, par l'intermédiaire d'études spécifiques, les corridors écologiques et milieux naturels d'intérêt local. Le SCoT considère la nature en ville comme partie intégrante de la trame verte et bleue du territoire.

Les espaces urbains ou périurbains qui jouent un rôle de « réservoir » (parc, boisements, petite zone humide...) ou de « corridors » (délaissés d'accompagnement d'infrastructures, voies cyclables, squares...), seront pris en compte en vue d'accroître les services écosystémiques qu'ils rendent aux riverains et notamment aux personnes vulnérables (enfants, malades, personnes âgées) particulièrement en termes de détente, d'activité de plein air et de santé. De même, les zones tampon seront à valoriser lors du traitement des interfaces ville-nature.

L'urbanisation des fronts urbains devra rechercher une perméabilité fonctionnelle entre la campagne et la ville, entre espaces urbains, agricoles et naturels.

## 2.3 Préserver la ressource en eau

*Le SCoT considère l'eau comme un bien précieux, vital pour le développement urbain et économique. Sa protection, en quantité et qualité, est un objectif majeur.*

### RAPPEL DES CONSTATS

*Le territoire du SCoT bénéficie de ressources en eau diversifiées, constituées de nappes souterraines et d'un réseau hydrographique étendu. Ces ressources sont toutefois inégalement réparties et de capacités variables. Alors que le Rhône et l'Isère présentent de forts débits, exploités pour l'agriculture et la production d'énergie, les cours d'eau secondaires (Doux, Herbasse, Véore, ...) sont régulièrement déficitaires en période estivale. Il en résulte une concurrence épisodique pour la ressource, et des contraintes particulières pour l'irrigation.*

*Globalement, les nappes phréatiques et profondes du territoire offrent de fortes capacités et des eaux de bonne qualité. Toutefois, elles sont localement très vulnérables aux pollutions d'infiltration. Les teneurs en nitrates et pesticides restent significatives sur la plaine de Valence et en augmentation dans la nappe profonde. Cela a conduit à puiser de plus en plus profondément dans les eaux anciennes de la molasse miocène pour l'alimentation en eau potable des populations. L'enjeu de limiter ces prélèvements profonds est d'autant plus fort qu'une baisse de niveau d'eau et une déstabilisation des circulations d'eau profonde et de surface sont observées. Fortement dépendantes du climat et sollicitées pour de nombreux usages, les eaux du Grand Rovaltain présentent des risques de pénurie qui pourraient s'accroître avec le réchauffement climatique.*

### LES ENGAGEMENTS

**L'eau constitue une grande richesse pour le territoire qu'il convient de préserver. Dans le cadre d'une stratégie globale de protection des milieux, le SCoT définit un principe d'économie et de préservation de la ressource en eau, tout particulièrement pour les prélèvements en eau profonde.**

### Mise en adéquation des besoins en eau potable avec les ressources

Compte tenu des risques de pénurie, le SCoT veille à adapter le développement du territoire aux capacités des ressources en eau potable : la ressource en eau est un paramètre déterminant pour définir la capacité d'accueil des populations. Il est ainsi nécessaire d'asseoir l'urbanisation future sur une garantie d'alimentation en eau potable.

Le SCoT pose également comme priorité l'économie des ressources en eau, en cohérence avec la stratégie du SDAGE Rhône Méditerranée Corse et du SAGE Molasse Miocène en projet. Des mesures permettant d'économiser l'eau doivent être définies à l'échelle du projet urbain et du quartier.

### Garantir la capacité de recharge des aquifères souterrains

Pour assurer durablement l'alimentation en eau potable de la population, l'objectif est de préserver la capacité de recharge des nappes souterraines par les eaux de pluie. Pour ce faire, le projet vise à :

- Limiter l'imperméabilisation des sols,
- Préserver les écosystèmes humides qui jouent le rôle de filtre et qui participent à la régulation des ressources,
- Définir une gestion des eaux pluviales tenant compte du cycle naturel.

### Réduire l'impact des activités humaines sur les milieux

Les eaux de surface et souterraines du Grand Rovaltain s'avèrent particulièrement vulnérables aux pollutions. Aucun projet ne devra remettre en cause la qualité de la ressource en eau.

Il convient de délimiter et protéger les secteurs actuels ou potentiels d'alimentation en eau potable, conformément aux dispositions législatives et au SDAGE : occupation du sol compatible, réduction des pollutions diffuses de toute nature. Enfin, il convient de corrélérer le développement de l'urbanisation future avec les capacités des ouvrages d'assainissement et des milieux récepteurs et de limiter l'impact des eaux usées sur les milieux.

## 2.4 Limiter l'exposition des populations aux risques et nuisances

*Le projet s'attache à maintenir et améliorer un environnement favorable à la santé et au bien-être de tous.*

### RAPPEL DES CONSTATS

*Le relief, la géologie, le réseau hydrographique, combinés au climat sous influence méditerranéenne et aux modes d'occupation et d'aménagement des sols, exposent le territoire du Grand Rovaltain à de nombreux risques naturels et technologiques. Ces risques sont particulièrement concentrés sur la plaine, là où se concentre la majorité de la population. Le territoire du SCoT subit les nuisances générées par les grandes infrastructures qui le traversent et le recours systématique à l'automobile pour les mouvements pendulaires: pollution atmosphérique, pollution sonore. Compte tenu des enjeux sanitaires qui l'accompagnent, la question des pollutions doit faire l'objet d'une attention spécifique.*

### LES ENGAGEMENTS

**L'objectif est d'organiser le développement urbain afin de limiter et prévenir l'exposition des populations aux nuisances sonores, aux pollutions, ainsi qu'aux risques naturels et industriels majeurs. C'est dans une démarche globale de précaution et de prévention, que le territoire doit situer ses actions.**

### Organiser le développement pour minimiser l'exposition aux risques

Les risques majeurs, notamment inondation, mouvement de terrain et risques technologiques, sont d'ores et déjà bien identifiés. La politique mise en œuvre par les plans de prévention des risques réglemente strictement l'urbanisation de ces espaces, afin d'intégrer le risque dans la conception des projets.

Pour minimiser le risque inondation, le projet assure le maintien de grandes zones d'expansion des crues et de zones humides et inondables. La lutte contre l'inondation se traduit en outre par une maîtrise des eaux pluviales et la rétention des eaux de ruissellement, en particulier sur la partie ardéchoise du territoire fortement concernée par le ruissellement. Enfin, la préservation et la mise en valeur de la trame verte et bleue participe à limiter les risques d'inondation.

Les établissements industriels ou le transport engendrent dans certains secteurs des risques technologiques et nuisances particulières. Il en est de même des canalisations souterraines de transport de matière dangereuse. La maîtrise de l'urbanisation à proximité de ces secteurs doit être une priorité.

L'implantation des activités dangereuses présentant un risque sanitaire pour le voisinage doit s'effectuer à l'écart des zones habitées, existantes ou futures.

Par ailleurs, pour limiter les risques à potentiel élevés de feux de forêt, il est important de préserver des coupures de combustibles (bande de protection) entre les massifs boisés à risque et les zones habitées.

### Protéger la qualité de l'air et des sols

Le projet prévoit de développer le réseau de transports alternatifs à la voiture individuelle afin notamment de limiter l'émission de polluants. Il prévoit également un urbanisme plus mixte et plus dense dans les enveloppes

urbaines existantes et fait de la réhabilitation du bâti ancien une priorité. L'extension des zones habitées à proximité immédiate des grands axes routiers doit être limitée, pour limiter l'exposition des populations aux polluants atmosphériques.

Par ailleurs, le projet veille à limiter l'exposition des habitants à la pollution des sols lors de reconversion de sites industriels en projets résidentiels ou en établissements recevant du public.

### **Améliorer la protection des populations contre le bruit**

Les zones de bruit, essentiellement localisées autour des infrastructures de transport (route, fer et aéroportuaire), sont identifiées par un classement spécifique. Pour renforcer les mesures de protection des Plans d'Exposition aux Bruits, existants ou à venir, le développement de l'habitat doit être éloigné des axes générateurs de nuisances. Dans les secteurs déjà urbanisés, le projet encourage la mise en place de dispositifs de protection des populations.

### **Garantir une gestion durable des déchets**

L'accueil d'habitants supplémentaires à l'horizon 2040 renforce la problématique de la gestion des déchets. Le SCoT souhaite réduire les déchets ultimes et s'intègre pour cela dans les orientations fixées par le Plan Interdépartemental de Prévention et de Gestion des déchets non-dangereux (ex-PIED), en travaillant notamment à :

- augmenter les dispositifs de collecte des déchets dangereux des ménages ;
- finaliser et optimiser le réseau de déchetteries ;
- poursuivre la mise en place des schémas de traitement ;
- repérer le cas échéant, un site adapté au manque d'infrastructures de stockage de déchets de classe II (ordures ménagères et assimilées, déchets non dangereux et non inertes) ainsi que pour les déchets de classe III (inertes).

Afin de favoriser le tri sélectif, le SCoT préconise d'intégrer cet objectif dès la conception de chaque opération d'urbanisme.

Le SCoT soutient également tout projet de valorisation énergétique des déchets, via notamment la création possible de centres de valorisation. En effet, la valorisation énergétique des déchets ménagers présente aujourd'hui de réelles potentialités en termes de sources renouvelables d'énergie. Il s'agit aujourd'hui de promouvoir tout projet respectueux de l'environnement permettant à l'ensemble des déchets ménagers d'être valorisés

## 2.5 S'engager dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique

*En composant avec les leviers à sa disposition, le SCoT s'inscrit dans des objectifs de sobriété, d'efficacité énergétique et de production d'énergies renouvelables.*

### RAPPEL DES CONSTATS

*Depuis les années 1980, le périurbain s'étend. Cette périurbanisation conduit à dissocier lieux de travail, de résidence et de services et à augmenter les besoins en mobilité. En outre, nombre de logements sont mal isolés et équipés de chauffages anciens, grands émetteurs de gaz à effet de serre. Ce double constat explique que le territoire est aujourd'hui fortement dépendant des énergies fossiles. La part des ménages vulnérables en cas d'augmentation significative du prix des énergies fossiles progresse. De même, entre 1990 et 2012, les émissions de gaz à effet de serre du Grand Rovaltain ont poursuivi leur hausse, alors qu'au regard des engagements nationaux, la tendance devrait être à la baisse. Ce retard pris dans l'inversion des tendances implique des difficultés supplémentaires pour respecter les échéances de 2020 et 2050. Le potentiel de production d'énergies renouvelables, au-delà de l'hydroélectricité, reste sous-exploité par manque de structuration de certaines filières de production et plus généralement de conditions économiques favorables. Pour autant, des projets émergent de façon diffuse et progressive sur le territoire.*

*Le Grand Rovaltain est confronté au changement climatique: augmentation projetée des températures de l'ordre de 3°C d'ici 2050, augmentation des minimales hivernales, augmentation des canicules, allongement des épisodes de sécheresses et diminution des cumuls de précipitations en été... Si le territoire ne s'y prépare pas, ces évolutions risquent d'entraîner de nouvelles vulnérabilités sur le territoire (augmentation des risques naturels, détérioration de la qualité de l'air et de l'eau...) et accentuer les situations de précarité des ménages. Cette situation induit la nécessité d'adapter le territoire aux conséquences du changement climatique.*

### LES ENGAGEMENTS

**En cohérence avec le SRCAE approuvé en avril 2014 et le Plan Climat Air Energie Territoire de l'Agglomération de Valence-Romans Sud Rhône-Alpes, le Grand Rovaltain s'inscrit dans les engagements nationaux du facteur 4 – diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 – et les objectifs européens des « 3x20% » – à l'horizon 2020, augmenter de 20% l'efficacité énergétique, réduire de 20% nos consommations énergétiques, produire 20% de l'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables.**

**Des efforts vertueux devront être entrepris, qui nécessitent d'actionner les leviers à disposition en termes d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique et de production raisonnée d'ENR, mesures d'adaptation du territoire pour se prémunir des vulnérabilités.**

### Contribuer à la sobriété et à l'efficacité énergétique

La réduction de la consommation énergétique est un objectif important. Elle renvoie à la fois à la question des comportements individuels et des politiques publiques pour les transports et le logement. L'organisation multipolaire du territoire et la cohérence urbanisme / transports permettra au SCoT de contribuer à la diminution de l'usage de la voiture individuelle, premier facteur de consommation d'énergies fossiles. En cherchant à rapprocher les lieux de travail et d'habitat et en étendant le réseau de transports collectifs, l'objectif est double : réduire la longueur et le nombre de déplacements et permettre à ceux qui le souhaitent



de recourir à d'autres modes que la voiture individuelle chaque fois que cela s'avère possible notamment en termes d'horaires et de temps de trajet.

Le SCoT entend également s'inscrire dans l'évolution des politiques d'économie d'énergies des constructions. Il s'agit de :

- Développer des formes urbaines, des logements et des équipements économes en énergie ;
- Inciter à la mise en œuvre de programmes de réhabilitation thermique du parc existant : logements, zones d'activités.

### **Adapter le territoire au changement climatique**

Dans un effort d'adaptation au changement climatique, le PADD fixe pour objectifs de :

- Préserver la qualité de l'air, afin de limiter les risques dus à des pics de pollution et de chaleur ;
- Préserver les espaces naturels et les corridors écologiques qui revêtent une importance particulière en ville comme à la campagne ;
- Prévenir des inondations et réduire les vulnérabilités du territoire aux risques naturels ;
- Préserver les espaces agricoles, qui présentent un caractère stratégique notamment comme « puits de carbone » pour le territoire ;
- Lutter contre les îlots de chaleur urbain par la végétalisation dans les enveloppes urbaines et par la promotion d'une autre manière d'urbaniser ;
- Promouvoir l'architecture bioclimatique et la réhabilitation du parc ancien ;
- Préserver la ressource en eau, dans la perspective d'une réduction des réserves disponibles en raison d'une recrudescence des périodes de sécheresse et d'une pression accrue des usages.

### **Promouvoir la production d'énergies renouvelables**

Des projets de production d'énergies renouvelables émergent sur le Grand Rovaltain. Le SCoT souhaite encourager et accompagner ce développement afin d'améliorer le ratio entre l'offre locale et les besoins en énergie. Le projet promeut ainsi les dispositifs raisonnés de production d'énergies renouvelables et de chaleur à partir de ressources du soleil, du vent, du bois, de la géothermie, de la biomasse et de la chaleur fatale.

Les implantations de sites de production ENR ne doivent pas remettre en cause la qualité paysagère des grands ensembles naturels à forte valeur identitaire et les points de vue qu'ils offrent ni les usages agricoles et forestiers sur les parties de territoires concernés par les implantations ni altérer les fonctionnalités écosystémiques de la trame verte et bleue.

## **Orientation 3**

# **UNE TERRE DE CARACTERE**

## 3.1 Valoriser la diversité des paysages et du patrimoine

*Alors que le Grand Rovaltain se compose d'une mosaïque de paysages, le SCoT entend tirer parti de cette diversité de caractères pour améliorer l'attractivité du territoire et la qualité de vie des habitants.*

### RAPPEL DES CONSTATS

*Le territoire du SCoT bénéficie d'une mosaïque de paysages, en lien avec la richesse et la pluralité de ses patrimoines naturels, architecturaux, agricoles et forestiers. La présence d'un relief marqué participe à l'identité du territoire et offre de nombreux points de vue sur les paysages remarquables qui le composent : coteaux viticoles, vergers, rocher de Crussol, contreforts du Vercors,... Le Grand Rovaltain possède également un gisement patrimonial fort et diversifié (patrimoine agricole, patrimoine artistique et architectural, patrimoine fortifié et demeures, patrimoine artisanal et industriel, patrimoine religieux, ...), porteur d'une identité à partager et garant d'un cadre de vie de qualité.*

*Ceux-ci sont pourtant en voie de banalisation. Des infrastructures de transport et un urbanisme mal intégrés menacent certains de ces paysages. C'est particulièrement le cas de l'urbanisation en tache d'huile dans la plaine de Valence, l'urbanisation en cordon le long de la côte de l'Ardèche et des grands axes routiers entre Valence et Romans et le long du Rhône (N7, LACRA, D86), mitage en zone rurale, zones d'activités sans qualité architecturale et paysagère, bâti ne respectant que rarement l'architecture locale des bourgs et villages... Le SCoT fait de la préservation et de la mise en valeur des huit entités paysagères du territoire un enjeu fort.*

### LES ENGAGEMENTS

**Le Grand Rovaltain possède une grande diversité de paysages et d'éléments patrimoniaux porteurs d'identité. Cette richesse doit être valorisée, mais aussi conservée, restaurée, enrichie.**

**Le SCoT fixe des objectifs de qualité paysagère qui concernent aussi bien les paysages naturels, semi-naturels que fortement anthropisés. La qualité paysagère vise les éléments architecturaux, patrimoniaux, agricoles, forestiers, culturels et naturels.**

**Les objectifs de qualité paysagère retenus sont les suivants :**

- Valoriser les vallées, les pentes, les talus et rebords de massifs, les lignes de crêtes, les cours d'eau en protégeant notamment la diversité des paysages agricoles (diversité de cultures)
- Améliorer le rapport ville/campagne/nature en organisant des séquences paysagères lisibles entre les différents types d'espaces,
- Améliorer la qualité des espaces publics pour rendre attractifs les centres des villages, des bourgs et des villes et promouvoir la végétalisation des espaces urbains,
- Préserver les espaces agricoles, forestiers et naturels, limiter l'étalement urbain et le mitage, protéger les éléments marquants des paysages et des entités paysagères,

- Améliorer la qualité urbaine et architecturale des entrées de ville et organiser la publicité,
- Requalifier le bâti dégradé pour l'habitat comme pour l'activité ou les services,
- Veiller à la qualité urbaine et paysagère des espaces commerciaux, limiter strictement les implantations périphériques et veiller à leur qualité architecturale et urbanistique,
- Promouvoir la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural et des paysages,
- Préserver l'intégrité des identités paysagères et les panoramas majeurs du territoire,
- Veiller à la qualité des aménagements des bords du Rhône et de l'Isère.

## **Mettre en scène la charpente naturelle et agricole du territoire**

La singularité des paysages du Grand Rovaltain doit se construire, ou se reconstruire, par rapport à la charpente naturelle (cours d'eau, pente) et aux réalités agricoles (les terrasses viticoles, réseaux de canaux). Il est nécessaire que les projets urbains, d'infrastructures ou de bâtiments prennent en compte la topographie (vallées, ligne de crête, cours d'eau) et considèrent l'impact paysager de ce qu'ils donnent à voir. Le recensement à l'échelle des communes des lignes de crêtes, y compris en plaine lorsque la pente est plus discrète, et des éléments naturels marquants (alignements de haies, ripisylves et bois...) constitue une première étape de valorisation des paysages naturels.

Valoriser la diversité des activités agricoles est également nécessaire pour préserver la diversité des paysages agraires (viticultures, grandes cultures, arboriculture, pastoralisme,...) et empêcher la fermeture des paysages. Les projets urbains ou d'infrastructures conservent à ce titre et au maximum, la vocation économique des espaces agricoles et forestiers.

Afin de ne pas affecter la qualité des paysages naturels et agricoles, les projets d'infrastructures énergétiques doivent privilégier les sites déjà anthropisés (délaissés, sols pollués, toitures, parking, anciennes carrières, décharges...) et être pensés à l'échelle intercommunale afin de valoriser les choix des sites les plus pertinents. Ces projets ne peuvent être envisagés sur l'espace agricole et naturel qu'en l'absence de solutions alternatives et de fort potentiel agricole et sous réserve d'un faible impact paysager.

## **Valoriser le patrimoine architectural**

La préservation à long terme des silhouettes villageoises héritées de l'histoire est une seconde garantie de maintenir l'identité du Grand Rovaltain. Les projets d'urbanisation portent une attention particulière à ne pas affecter la qualité des silhouettes des bourgs et villages resserrés ou appuyés à un relief. Une urbanisation en continuité du bâti existant doit être privilégiée. Il s'agira également de veiller à l'insertion du bâti nouveau et restauré (volumétrie, ouvertures, enduits, couvertes, ...).

Le territoire dispose par ailleurs d'une richesse patrimoniale importante qu'il s'agit de protéger. Outre les grands monuments emblématiques, il s'agit aussi de préserver le « petit patrimoine » témoin de l'histoire du territoire (lavoirs, murets, cabanons de vignes...).

## **Préserver les paysages identitaires et les points de vue majeurs**

Le Grand Rovaltain compte plusieurs paysages de référence à très forte valeur patrimoniale dont il convient de préserver l'intégrité et la qualité paysagère, porteurs des identités locales, tels que notamment le défilé de Tournon-Tain, les terrasses de la vallée du Doux, les vignobles de l'Hermitage, les vergers de la plaine de Valence, les pitons rocheux de la côtère de l'Ardèche (talus Rhodanien), les pentes, falaises et lignes de crêtes du Vercors (rebord ouest du Vercors).

Le SCoT vise également à mettre en valeur les points de vue majeurs des belvédères et panoramas, notamment ceux situés sur la ligne de crête des plateaux ardéchois. Une vigilance particulière doit guider les choix d'aménagement qui seront opérés dans les ouvertures visuelles de ces grands panoramas. En complément, le SCoT vise à qualifier l'accessibilité des belvédères et des espaces publics aux abords.

## **Organiser des séquences paysagères lisibles entre villes et espaces ruraux**

La lutte contre l'étalement urbain est un engagement fort dans la préservation des paysages. Le projet affirme le maintien de grandes fenêtres paysagères sur l'espace agricole ou naturel entre deux espaces urbanisés. L'urbanisation linéaire est proscrite, en particulier le long des axes routiers.

Le PADD vise également à préserver depuis les axes routiers les plus empruntés des touristes, les points de vue paysagers remarquables qui s'ouvrent sur les éléments de reliefs et de l'eau.

L'autoroute A7, la nationale 7, la LACRA, l'itinéraire bis (RD 538), ou la RD86 côté Ardèche, empruntées à la fois par les habitants du territoire et les visiteurs extérieurs, sont de ce point de vue des vitrines du territoire qu'il convient de préserver et valoriser.

Par ailleurs, les franges urbaines doivent être qualifiées de manière à améliorer l'intégration paysagère des espaces urbains dans leur contexte naturel ou agricole. L'aménagement s'appuie sur les éléments marquants du paysage pour fixer les limites des espaces urbains (routes, voie ferrée, canal, trame végétale, rupture de pente...). Entre les entités urbanisées, les espaces fonciers résiduels sont valorisés.

## **Veiller à la qualité des aménagements des bords du Rhône et de l'Isère**

Les vallées du Rhône et de l'Isère offrent des espaces naturels et des paysages singuliers, porteurs d'identité pour le territoire et de qualité du cadre de vie.

Le SCoT identifie les berges de ces cours d'eau structurants comme des espaces à préserver, à valoriser et à aménager en tenant compte de leur multifonctionnalité : fonctions récréatives, biologiques et naturelles, économiques (ENR), déplacements (franchissement) mais également des contraintes réglementaires sur les terrains concédés servant de support aux digues et leurs abords.

Les bords de ces cours d'eau seront valorisés dans le sens du développement du tourisme et des loisirs, des activités économiques s'appuyant sur la proximité des cours d'eau (transport, logistique, environnement, énergie...), des déplacements (tous modes).

Pour le Rhône, l'aménagement et la valorisation d'un espace de type littoral, « en épaisseur » de part et d'autre de son cours constitue un enjeu fort en termes de développement durable afin de concilier notamment le développement économique, les services aux populations, les transports, le tourisme, les loisirs et l'environnement.

## 3.2 Conforter les multiples fonctions de l'agriculture et des forêts

*Les espaces agricoles et forestiers, non plus considérés comme un vide face à l'urbanisation, doivent être valorisés comme des espaces productifs, mais aussi comme espaces de respiration.*

### RAPPEL DES CONSTATS

*L'agriculture du Grand Rovaltain offre une grande diversité de production (vignes, vergers, noyers, élevages, grandes cultures), dont la qualité est reconnue par plusieurs labels (AOC, AOP, IGP...). La diversité permet une meilleure adaptation aux évolutions du marché. L'agriculture soutient ainsi l'activité économique du territoire, notamment son industrie agro-alimentaire. La diversité contribue aussi à la qualité des paysages et de l'environnement, éléments forts des identités locales. Dans cette diversité, l'interdépendance des territoires est essentielle, en particulier entre villes et campagnes, vallées et reliefs, entre Drôme et Ardèche.*

*Cette agriculture diversifiée reste cependant fragile : l'érosion de l'emploi et de l'espace agricole demeure considérable. L'agriculture diversifiée restera un atout, sous réserve de la soutenir et d'assurer la préservation de son foncier.*

*Les forêts du Grand Rovaltain offrent également une grande variété de paysages. Les espaces boisés représentent près du tiers de la superficie du territoire. Ils sont cependant très morcelés avec pour conséquence une faible gestion sylvicole.*

### LES ENGAGEMENTS

**Pour soutenir les multiples fonctions de l'agriculture et de la forêt, le SCoT protège le foncier agricole et forestier, tout en apportant une cohérence globale à l'organisation du territoire. Il entend conforter et affirmer l'identité et l'économie agricole du territoire, mais aussi forestière. Son souhait est d'accompagner l'émergence d'un projet agricole et forestier de territoire, potentiellement créateur d'emplois, respectueux de l'environnement et orienté vers l'alimentation des populations locales.**

### Protéger la fonctionnalité de l'espace agricole

Compte tenu des enjeux économiques, paysagers, écologiques de l'activité agricole, le principe retenu est de conserver la vocation de l'ensemble des terres agricoles, quelles que soient leurs mises en valeur. Cela s'applique prioritairement aux terres ayant fait l'objet d'investissements importants ou à forte valeur ajoutée, tels les vignobles des coteaux ardéchois et de la Drôme des collines ainsi que les terres irriguées.

Le maintien de la vocation agricole de ces espaces nécessite de garantir des conditions d'exploitation satisfaisantes, notamment en territoire périurbain. L'objectif poursuivi est d'assurer en zone de forte pression urbaine la viabilité économique des exploitations (transmission, modernisation, circuits de proximité...).

L'urbanisation future exclut le mitage de l'espace agricole, tant pour l'habitat que pour l'activité. Le projet veille à maintenir une possibilité de développement des exploitations agricoles, mais ces infrastructures nouvelles devront limiter au minimum la fragmentation des terres agricoles et leurs impacts économiques.

## **Accompagner le renouveau de l'agriculture de proximité**

L'agriculture du territoire doit retrouver son rôle historique basée sur les relations de proximité entre les villes et leurs campagnes. L'agriculture de proximité joue un triple rôle d'alimentation des habitants, de qualité du cadre de vie et de frein à l'étalement urbain, qui justifient l'ambition de la pérenniser ou de la reconstituer.

La mise en place de dispositifs fonciers visant à favoriser une agriculture périurbaine et de proximité est un principe soutenu par le SCoT. Cela concerne notamment le maraîchage et l'arboriculture. En outre, le SCoT souhaite contribuer à l'émergence d'un projet agricole de territoire, condition nécessaire à la mise en cohérence du projet d'aménagement et de développement du Grand Rovaltain avec celui des acteurs agricoles, des collectivités territoriales, de l'Etat et des consommateurs.

## **Valoriser l'ensemble des fonctions de la forêt**

Le projet affirme la préservation du rôle des espaces forestiers pour leurs fonctions paysagère et sociale, environnementale et économique.

Le projet veille à renforcer la fonction récréative de la forêt, en organisant l'accueil du public et l'accessibilité de certains bois en modes actifs.

La protection de ces espaces est un objectif fort de l'ambition environnementale du SCoT, et ce à trois titres :

- En tant que réservoir de biodiversité et constitutif de la trame verte ;
- En tant que facteur de réduction des risques naturels, notamment du ruissellement ;
- En tant que moyen d'atténuation des effets du changement climatique.

Il s'agit enfin de développer la fonction économique de la forêt. La forêt est appelée à jouer un rôle important dans l'approvisionnement local en bois d'œuvre et de chauffage. Dans ce but, le projet entend préserver l'ensemble des surfaces forestières et des activités qui lui sont liées.

## **Permettre l'approvisionnement local en matériaux de construction, pour les bâtiments et les routes**

En cohérence avec les objectifs de production de logements, le territoire a des besoins en granulats estimés à 4 millions de tonnes par an. Le PADD incite en conséquence au maintien et au renouvellement des carrières de proximité pour répondre aux besoins du territoire, en limitant ses impacts fonciers, écologiques et paysagers. Le réaménagement de tout ou partie d'une carrière en fin d'exploitation doit être assuré en préalable à la demande d'autorisation, en privilégiant une remise en état proche de la fonctionnalité initiale du terrain. Toutefois, dans le cas du réaménagement d'une carrière en eau, le PADD favorise l'usage à vocation touristique de baignade ou écologique, en réponse à un manque du territoire en équipements de loisirs aquatiques.

## 3.3 Concevoir un autre urbanisme et rendre les centres plus séduisants

*Le projet vise à rendre les centres urbains et périurbains plus désirables, pour lutter contre l'étalement pavillonnaire et mieux répondre à l'enjeu du vivre ensemble.*

### RAPPEL DES CONSTATS

*Le développement urbain de ces quarante dernières années a généré un modèle de développement localisé pour l'essentiel hors des centres villes et des villages. Le territoire s'est construit dans le périurbain, sous forme de lotissements pavillonnaires, de zones commerciales et d'activités monofonctionnelles, au détriment notamment des centres anciens qui perdent de leur caractère. Sans conception d'ensemble, les périphéries présentent un paysage urbain standardisé, où les espaces publics et la nature sont peu représentés. Le projet vise à réinvestir en priorité les espaces urbains et périurbains existants, pour les intensifier et les rendre plus désirables. L'enjeu réside dans la conciliation des préoccupations environnementales et sociales.*

### LES ENGAGEMENTS

**L'objectif est de permettre aux habitants de faire le choix de vivre dans un centre urbain, périurbain ou villageois dont l'ambiance urbaine et la qualité du cadre de vie auront été significativement améliorées. Aussi, le SCoT œuvre pour des centralités plus lisibles, plus accessibles et plus désirables, en agissant sur tous les facteurs nécessaires à l'épanouissement des habitants : lien à la nature ; lieux de rencontres, du vivre ensemble ; proximité des lieux d'habitat, d'emplois et de services, diversité des aménagements.**

### Diversifier les formes et les fonctions

Une centralité accueillante se doit d'offrir une large palette de fonctions urbaines : logements, activités économiques, commerces, équipements et services administratifs, culturels, de mobilité, de loisirs... A cette fin, les centres des villes, bourgs et villages doivent se diversifier. Cette diversité des fonctions vise trois objectifs principaux :

- l'utilisation optimale de l'espace et lutte contre l'étalement urbain ;
- la limitation des déplacements par la proximité des services, équipements, commerces, emplois ;
- la dynamisation du lien social et de la vie locale, sur des plages horaires plus larges.

Concernant la fonction résidentielle des quartiers, il reste également essentiel de proposer une mixité des formes de logements (individuel, intermédiaire et collectif) et de statuts d'occupation (accession ou location, logements libres ou logements sociaux) adaptés à la diversité des demandes. L'offre de logements doit ainsi répondre à chaque étape du parcours résidentiel des habitants.

### Lier densité et qualité

Un effort particulier doit être réalisé pour augmenter la densité dans les enveloppes urbaines, tant pour le logement que pour les activités. Au regard des ambitions démographiques et de limitation des surfaces à urbaniser, l'arrivée d'un habitant supplémentaire ne devrait pas générer une consommation foncière supérieure à 404 m<sup>2</sup> environ d'ici à 2040, toutes fonctions confondues : habitat, économie, déplacements, équipements... Cet engagement en faveur de la densité nécessite cependant d'être adapté au contexte, avec des lieux plus denses dans les zones bien desservies par les transports collectifs et mise en œuvre par étape. Améliorer les densités implique également de favoriser l'innovation tant au plan urbanistique qu'architectural. Il s'agit de promouvoir des formes urbaines plus diversifiées pour rompre avec la monotonie des zones d'activités ou pavillonnaires récentes et favoriser le respect de l'identité architecturale locale. Les opérations



nouvelles doivent s'intégrer de manière harmonieuse dans les particularités locales (urbaines, géographiques, historiques), sans pour autant empêcher l'innovation architecturale ou l'utilisation des techniques contemporaines. Le projet encourage ainsi les modes de constructions durables (habitat bioclimatique, écoquartiers...).

Enfin, s'agissant de répondre aux aspirations de la population, une attention particulière doit être portée aux formes de l'habitat. Cela suppose une réflexion architecturale poussée, notamment en ce qui concerne le traitement des vis-à-vis, du paysage environnant les habitations, de la nature de proximité (nature en ville, jardins d'agrément et potagers privés, jardins partagés), de l'intimité phonique, de la qualité des limites des espaces privé/public, du rapport à l'extérieur, de la place de la voiture et du vélo, etc.

### **Offrir des espaces publics de qualité**

La qualité des espaces publics (rues, places, squares, promenades, jardins, parcs...) contribue directement à la qualité urbaine. Elle favorise l'animation des quartiers, incite à la rencontre, et permet d'équilibrer des densités plus fortes pour l'habitat. Ces espaces jouent un rôle de respiration dans le tissu urbain, d'où la nécessité de ménager des zones non bâties.

Le SCoT préconise ainsi le développement d'un maillage d'espaces publics de qualité, qui pourront s'appuyer sur des réalisations architecturales majeures, les éléments patrimoniaux ou la trame hydrographique et végétale. L'amélioration de ces espaces publics doit porter tant sur l'aspect qualitatif, que sur le confort et la fonctionnalité, pour une appropriation optimale de la part des habitants. Qu'ils soient des espaces de convivialité, de respiration, ou même de centralité dans le quartier, ceux-ci nécessitent d'être pensés dès l'origine du projet, afin d'offrir la meilleure qualité d'usage possible.

### **Organiser la place de la voiture en ville**

Le projet vise à réduire l'importance des espaces dédiés à la voiture en ville, sans en empêcher son usage raisonné. En ce sens, une attention particulière doit être apportée à la place de la voiture dans l'espace public et au partage judicieux de la voirie entre les différents usages.

Le développement de formes urbaines compactes, mixtes et perméables constitue un levier d'action pour limiter la place de la voiture en ville, en ce sens qu'elles permettent des déplacements de plus courte distance. Une attention particulière est à mener sur le choix des aménagements de voirie afin de concilier la limitation de l'usage de la voiture particulière lorsqu'elle est requise, l'efficacité des transports en commun, l'usage du vélo, les besoins des personnes à mobilité réduite, les besoins en accessibilité pour les véhicules de livraison. De la même manière, la maîtrise du stationnement dans l'aménagement des espaces urbains est un objectif fort du SCoT.

Le projet promeut la mise en œuvre d'aménagements urbains en faveur des modes actifs et collectifs et la requalification d'axes dans les centres urbains des villes, des bourgs et des villages, tenant compte de ces modes de déplacement. Les installations et le mobilier nécessaires à l'usage et la sécurité de ces modes actifs doivent être anticipés dans tout aménagement et construction.

### **Veiller à la qualité des aménagements dans les pôles urbains**

Situés au cœur des enveloppes urbaines existantes ou bien voués à l'accueil des quartiers de demain, plusieurs sites et projets de développement urbain sont identifiés comme stratégiques par le SCoT. Il s'agit d'espaces :

- de renforcement des centralités : espaces centraux et péricentraux de Valence, Romans et Tournon
- d'extension urbaine, qui portent, dans le respect des fronts urbains dessinés par le SCoT, les objectifs de développement des pôles urbains de Valence et Romans. Il s'agit de Meilleux à l'Ouest de Romans et la Plaine à Saint-Péray-Guilherand-Cornas, à l'ouest du pôle urbain de Valence.

Le développement et l'aménagement de ces espaces et projets traduiront en particulier les orientations du SCoT dans les domaines de la performance environnementale et énergétique.

## **Orientation 4**

### **UN ESPACE ATTRACTIF**

## 4.1 Conforter l'accessibilité et la position de carrefour du Grand Rovaltain

*Évoluer d'un espace de passage à un territoire carrefour est une condition essentielle pour améliorer l'attractivité du Grand Rovaltain.*

### RAPPEL DES CONSTATS

*Le Grand Rovaltain occupe une position stratégique, au carrefour de l'axe de communication majeur du couloir Rhodanien et du sillon Alpin, avec la proximité directe de l'arc Méditerranéen. Cette localisation est un atout pour le territoire notamment du fait de la proximité des grandes métropoles du sud-est français : Lyon, Marseille ou encore Grenoble. Le territoire bénéficie de ce fait d'infrastructures majeures : deux autoroutes mais aussi deux gares TGV, 4 gares TER/grandes lignes ; un port multimodal, le 1er port fluvial de plaisance ; un aéroport local ; l'accessibilité directe par la LGV à l'aéroport international de Lyon Saint-Exupéry. Répondant à des logiques supra territoriales, la construction de ces réseaux a pour conséquences de segmenter le territoire selon un axe Nord- Sud, et d'en faire davantage un territoire de passage qu'un point d'arrêt, attractif ou rayonnant. L'enjeu réside donc dans le fait de renforcer à la fois les connexions du territoire avec le réseau autoroutier, mais aussi et surtout de renforcer la performance des modes alternatifs à la route.*

### LES ENGAGEMENTS

**Le SCoT souhaite inscrire le Grand Rovaltain dans les échanges régionaux, nationaux et internationaux. Le projet définit les dispositions pour que le Grand Rovaltain ne soit plus seulement aménagé comme un espace de passage, mais au contraire qu'il joue de sa position de carrefour du Sillon Alpin et du couloir Rhodanien. Le territoire se doit d'être acteur de ces dynamiques régionales qui le mettent en relation avec les métropoles lyonnaise, marseillaise et grenobloise. Il s'appuie également sur ses infrastructures et celles à créer (franchissements du Rhône et de l'Isère) pour s'ouvrir aux différents pôles économiques, décisionnels et d'échanges alentour tels que Montélimar, Vallée de la Drôme, ou les vallées ardéchoises et plus généralement ceux de l'axe rhodanien et du sillon alpin.**

### Renforcer l'accessibilité ferroviaire du Grand Rovaltain

Le renforcement de l'accessibilité ferroviaire du territoire est une première condition pour conforter l'ouverture du Grand Rovaltain sur les territoires voisins. Le SCoT souhaite valoriser les améliorations du réseau ferroviaire, notamment la modernisation du sillon Alpin, ou encore la prochaine ouverture aux voyageurs de la ligne rive droite du Rhône, qui permet d'ouvrir le territoire au sud.

L'ouverture ferroviaire du Grand Rovaltain doit aussi intégrer le transport des marchandises, avec une valorisation du fret ferroviaire.

### Organiser le transport fluvial pour développer les relations avec l'extérieur

Le Rhône doit permettre l'ouverture du Grand Rovaltain sur l'extérieur. Le renforcement de la plateforme logistique polymodale de Portes-lès-Valence doit être l'initiateur d'un développement important du fret fluvio-maritime, en lien direct avec les autres modes de transports de marchandises.

Le tourisme fluvial doit aussi être favorisé, à travers l'aménagement de nouvelles haltes fluviales équipées et adaptées pour l'accueil de touristes, et connectées aux principaux centres d'intérêt touristique du territoire.

### **Exploiter la proximité et la complémentarité avec l'offre aéroportuaire extérieure**

La présence de plusieurs aéroports internationaux à proximité relative du territoire permet la desserte aérienne du Grand Rovaltain. L'intérêt de doter le territoire d'un nouvel équipement aéroportuaire apparaît donc comme peu nécessaire.

Il apparaît prioritaire de travailler à une meilleure connexion avec les équipements voisins, en particulier l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry, à 30 minutes en TGV de la gare de Valence TGV. Il en est de même avec les aéroports de Marseille-Provence, Genève et dans une moindre mesure ceux de Paris.

Il s'agit en outre de conforter l'aéroport de Valence-Chabeuil dans son rôle d'équipement de proximité au service de l'économie locale et de l'aviation d'affaire.

### **Intensifier l'usage des réseaux d'information et de communication**

L'ouverture aux échanges internationaux, la diffusion des connaissances et des savoirs passent aujourd'hui et plus encore demain par la mise à disposition des populations, des administrations et des entreprises d'un réseau très performant de technologies d'informations et de communication.

Le Grand Rovaltain présente d'ores et déjà une bonne couverture en haut débit issue de l'action conjointe des Départements de l'Ardèche et de la Drôme, de la Région Rhône-Alpes et de l'Union européenne dans un projet commun: l'aménagement numérique du territoire. Cet aménagement assure la montée en débit du territoire avec le déploiement de la fibre, par étape, et le développement de nouvelles offres de services pour les particuliers et les entreprises (dégrouper, fibre à l'abonné).

L'objectif, partagé par le SCoT, est de favoriser l'attractivité économique durable du territoire et la compétitivité des acteurs économiques, notamment avec la mise en place de nouveaux modes de travail : coopération, télétravail et de nouveaux services aux populations concourant à l'amélioration de la qualité de vie sur tout le territoire.

## 4.2 Amplifier le rayonnement du Grand Rovaltain par l'innovation

*Devenir un territoire métropolitain en Sud Rhône-Alpes, c'est se forger une réputation dans l'innovation et la créativité économique, sociale, éducative, culturelle, sportive...*

### RAPPEL DES CONSTATS

*La mise en cohérence faible des grands équipements économiques ou de services du territoire a limité sa capacité à construire une image positive pour les acteurs extérieurs. Il est souvent décrit comme un espace de passage dont les médias se font l'écho au moment des grandes migrations estivales. Par ailleurs, sa situation au cœur des départements de l'Ardèche et de la Drôme, souvent considérés comme étant attractifs, reste peu mobilisée voire ignorée par les acteurs du territoire du Grand Rovaltain. Il faut continuer d'innover, d'offrir les conditions de l'attractivité économique. Pour cela le territoire dispose d'avantages concurrentiels : cadre de vie de qualité reconnu et recherché, offre foncière diversifiée et abordable, réseaux de transports performants et à grande vitesse, réseau de fibre optique permettant les communications à très haut-débit un pôle d'enseignement supérieur étoffé, deux centres hospitaliers performants et attractifs sur l'ensemble Sud Rhône Alpes, de grands équipements culturels, dont certains permettent l'interface entre activité économique et recherche.*

### LES ENGAGEMENTS

**L'ambition est de forger un territoire créateur de valeur et attractif en Sud Rhône Alpes. Pour cela, le SCoT désire conforter les filières économiques de l'innovation et de la recherche, sans oublier de conforter l'ensemble des services qui participent au rayonnement du Grand Rovaltain dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture, des sports et des loisirs. L'ambition repose autant sur la valorisation de sites économiques moteurs, que sur l'optimisation ou le redimensionnement des grands équipements existants, avant d'envisager la construction de nouveaux.**

### Conforter les lieux de l'innovation économique

Plusieurs filières industrielles en développement sur le Grand Rovaltain constituent sa spécificité et recèlent des opportunités de développement : les secteurs de l'aéronautique, de l'agro-alimentaire, de la santé, la sous-traitance industrielle, du cuir avec une extension vers le luxe, la plasturgie et le polymère, la logistique route-rail-fluve et fluvio-maritime à partir du site de Valence Euro-Rhône, de la mécanique de précision constituent des filières phares du territoire. A ceux-ci s'ajoutent des secteurs qui vont conférer au Grand Rovaltain un potentiel d'excellence que le SCoT entend mettre en valeur. En premier lieu, le développement de la plateforme scientifique Rovaltain en écotoxicologie et toxicologie environnementale à partir du site d'Ecoparc Rovaltain sera favorisé de même que celui de l'image animée. De plus, le développement innovant de secteurs particuliers correspondant au savoir-faire du territoire sera accompagné : l'écoconstruction et l'éco développement, les secteurs permettant de relever les défis sociétaux en particulier en lien avec le vieillissement des habitants, le travail, l'habitat. Les secteurs permettant de relever les défis environnementaux et énergétiques, notamment la mise en réseau de la production et de la distribution locale d'énergie renouvelable tout comme l'habitat coopératif, les constructions bioclimatiques... seront développés.

Pour ce qui concerne les filières liées à l'agriculture, les stratégies de développement permettront de mieux relier les laboratoires publics et privés du territoire qui travaillent sur ces questions entre eux et avec la plateforme scientifique Rovaltain et avec les établissements de formation (lycées agricoles).

Enfin, les innovations réalisées dans les modes de travail : télétravail, centres de co-working, plateformes collaboratives seront favorablement accueillies sur le territoire.

### **Conforter l'ensemble des filières qui valorisent les spécificités et l'identité du territoire**

Au-delà des lieux économiques et d'innovation existants, le SCoT vise à permettre la spécialisation intelligente de l'ensemble du Grand Rovaltain. Cette dynamique s'appuie sur les aspects qui sont à la base des meilleures potentialités concurrentielles du territoire pour contribuer à positionner celui-ci dans des marchés spécifiques. Le SCoT valorise les atouts du Grand Rovaltain : sa localisation à l'articulation de plusieurs régions françaises et européennes, son tissu de PME bien connectées entre elles et au fort potentiel d'innovation, son pôle d'enseignement supérieur en grande partie adapté au contexte local et des pôles de recherche publics et privés.

Un véritable défi reste à relever : celui d'être intégré à la dynamique de recherche et d'innovation de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du grand sud-est et de constituer un véritable pôle de recherche et d'innovation. Il s'agit ainsi de favoriser l'atteinte de la masse critique nécessaire en adaptant le territoire à l'accueil d'activités innovantes et d'équipements éducatifs et culturels accompagnent et participant à cette dynamique.

### **Conforter le pôle universitaire de Valence et ses liens avec le territoire**

Une part majeure du potentiel d'innovation réside dans la formation supérieure et la recherche. Le pôle d'enseignement supérieur de Valence est à conforter en optimisant les sites existants et leurs connexions aux gares TGV, ou en permettant l'accueil de nouveaux établissements. Il s'agit en outre de favoriser l'accueil de doctorants conduisant leur recherche sur le Grand Rovaltain au plus près des sujets d'intérêt des acteurs locaux.

Ailleurs, c'est l'ensemble des implantations de formation supérieure qui sont à conforter : lycées de Romans et de Tournon, de même que les sites et équipements permettant la formation tout au long de la vie. L'accueil d'établissements scolaires délivrant des enseignements en plusieurs langues de type « centre international » doit être facilité.

L'émergence et la confortation de pôles favorisant les connexions et les échanges entre les acteurs de l'enseignement supérieur de la recherche, des acteurs économiques et culturels sont encouragés. Là encore, le réseau de communication à très haut débit constitue une armature structurante.

Conformément aux orientations du Schéma Local pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche en Sud Rhône-Alpes, le SCoT vise à permettre le renforcement des filières spécialisées en lien avec le tissu économique local et les activités de recherche du territoire. L'approfondissement des relations avec les universités voisines de Grenoble, Lyon, Genève ou Marseille doit également favoriser l'implantation d'entreprises susceptibles de développer des innovations répondant aux spécificités du territoire.

En complément, plusieurs sites sont à valoriser sur le Grand Rovaltain qui permettent l'interface entre l'activité économique et la recherche scientifique. En premier lieu peuvent être cités l'École Supérieure d'Art et de Design (ESAD), la Cartoucherie, dans le secteur de l'image en lien avec Lux, mais aussi le Musée de la Chaussure à Romans (cuir textile), la Maison des vins de l'Hermitage, les lycées agricoles, les lycées d'enseignement technique, etc.

## **Conforter la créativité culturelle, sportive et de loisirs**

La qualité des événements, des activités et des équipements culturels et sportifs participe à l'enjeu d'attractivité du territoire. Ces activités sont également un vivier d'emplois et d'innovations. C'est ainsi que le projet conforte la richesse de pôles culturels et sportifs répartis sur le Grand Rovaltain.

Au titre de la diffusion culturelle, les projets d'équipements nécessaires concernent l'optimisation et le redimensionnement de grandes salles, tel le théâtre des Cordeliers de Romans et le théâtre le Rhône de Bourg-lès-Valence. Le SCoT encourage également la création d'un équipement d'envergure, pour permettre l'accueil des grands événements du territoire.

Au titre du sport et des loisirs, les projets d'équipements nécessaires concernent une multiplicité de sites du territoire. On citera en particulier dans le domaine de l'eau, le besoin d'amélioration de l'offre de piscines couvertes sur le Sud valentinois et le besoin de mise en valeur des berges des cours d'eau et plans d'eau dans une optique de développement des activités nautiques, de baignades, de promenades,.... En terme de grands équipements, le projet conforte également la place des grands stades, tel que celui de Valence qui pourrait devenir un équipement de rayonnement majeur sur les deux départements.

Dans tous les cas, la créativité culturelle et sportive ne pourra se faire sans un lien fort avec le tissu associatif local et une mise en relation efficace de l'ensemble des sites concernés. Le besoin se situe principalement dans la mise en réseau des équipements culturels grâce à un effort de mutualisation et la valorisation des TIC, et la coordination des itinéraires (pédestre, cycliste, équestre,...) du territoire.

## **Conforter l'activité de congrès**

La diversification et la multiplication de l'offre événementielle sur le Grand Rovaltain est permise par trois équipements d'accueil du public de grande dimension : un équipement d'envergure à créer, les équipements d'accueil de la Foire de Romans à relocaliser et le palais des congrès Sud Rhône-Alpes à valoriser. Il s'agit de garantir leur visibilité, leur accessibilité et leur complémentarité.

## **Conforter l'attractivité des centres hospitaliers de Valence et Romans**

Le vieillissement démographique et l'accroissement des besoins en soins ouvrent de nombreuses perspectives pour la recherche et l'économie de la santé. Afin de renforcer ses atouts en matière d'offre hospitalière, le SCoT encourage la mutualisation d'équipements et de services entre les centres hospitaliers de Valence et Romans. Il prévoit aussi l'extension de l'équipement hospitalier de Valence, in situ, et l'amélioration de son accessibilité en modes actifs et transports collectifs. Les liaisons tous modes entre les deux centres hospitaliers du territoire devront être renforcées.

Plus localement, le SCoT encourage l'ouverture de maisons de santé pluriprofessionnelles et pluri disciplinaires qui participent à l'installation de médecins et de professionnels de santé sur le Grand Rovaltain afin de tenir compte de la démographie du territoire (croissance, structure d'âge) et de l'offre notamment en matière de soins de premiers recours. De même, il prévoit de conforter le rayonnement hospitalier dans l'espace rural, en incitant le développement de la télémédecine et des solutions d'hospitalisation à domicile, grâce au déploiement d'un réseau TIC performant.

## **Aménager des sites de qualité**

Afin de garantir le rayonnement du Grand Rovaltain, le projet d'aménagement envisage l'implantation des grands équipements en cohérence avec l'armature territoriale et les possibilités d'accessibilité aux transports collectifs. Aussi, les grands équipements qui rayonnent au-delà du Grand Rovaltain s'implantent prioritairement dans les pôles urbains, à proximité des arrêts de transport en commun performants, tandis que les grands équipements dont le rayonnement porte sur l'espace du bassin de vie trouvent leur place dans les pôles périurbains et les bourgs-centre.



## 4.3 Améliorer l'attractivité des parcs d'activités économiques

*L'attractivité économique du Grand Rovaltain passe par la création de nouvelles zones d'activités. Des efforts doivent cependant être réalisés pour afficher une offre moins concurrentielle et plus lisible.*

### RAPPEL DES CONSTATS

*Les mutations économiques à l'œuvre récemment ont eu un impact fort sur les choix de localisation des entreprises sur le Grand Rovaltain. La dynamique de tertiarisation des activités se traduit notamment par des demandes accrues en immobilier de qualité, plutôt qu'en zone industrielle.*

*Les zones d'activités du territoire accueillent un tiers des emplois. Pourtant, en l'absence de démarche globale, ces zones sont globalement anciennes et mal organisées. Cette situation explique que l'offre foncière du Grand Rovaltain reste peu visible depuis l'extérieur et que 40% des parcelles n'ont pas encore trouvé d'acquéreurs. L'Ecoparc Rovaltain, qui se développe autour de la gare TGV avec des critères de qualité, fait figure d'exception et se présente comme une vitrine du territoire.*

*La tertiarisation de l'économie induit par ailleurs un déplacement des entreprises, des espaces les plus excentrés, comme la Drôme des Collines et la rive ardéchoise du SCoT, vers les grandes agglomérations, notamment de Valence.*

### LES ENGAGEMENTS

**Le Grand Rovaltain doit organiser ses zones d'activités pour les adapter non seulement à la tertiarisation de l'économie, mais aussi à l'exacerbation des concurrences industrielles, technologiques ou logistiques entre les territoires.**

**La mise à disposition de zones d'activités reste en effet indispensable pour maintenir ou capter de nouvelles entreprises, à condition qu'elle soit combinée au renforcement prioritaire de l'immobilier d'entreprises en villes et villages. Le PADD souhaite déployer une offre foncière hiérarchisée, diversifiée et complémentaire, pour proposer une offre moins concurrentielle. Il définit et conforte les espaces stratégiques du territoire, en s'appuyant avant tout sur le potentiel existant, tout en encadrant les possibilités de création, afin que le territoire ne renonce pas aux opportunités d'exceptions.**

### Valoriser les axes du triangle métropolitain pour l'accueil des activités économiques

Le Grand Rovaltain compte un nombre important de zones d'activités inégalement réparties sur le territoire. Le projet prévoit en conséquence d'orienter l'implantation d'activités, selon leur nature, en cohérence avec le développement de l'habitat et les infrastructures de transports.

La première ambition est d'assurer une couverture du territoire en lien avec l'armature territoriale, et de réduire les inégalités spatiales pour les activités de proximité. Sur ce point, bien que la priorité soit donnée à l'accueil des entreprises dans le tissu urbain, l'ouverture de zones d'activités de taille raisonnable peut être

autorisée afin de satisfaire les besoins locaux des entreprises, notamment artisanale, en privilégiant une logique intercommunale et une logique d'optimisation du foncier.

La seconde ambition est de rendre plus lisibles les sites à fort potentiel et plus généralement l'offre foncière d'activités en les hiérarchisant et les dédiant à des types d'activités spécifiques.

Cela suppose de :

- valoriser les axes du triangle métropolitain et leurs infrastructures de déplacement (voies navigables, fer, route A49, N7 et A7, D86, franchissement du Rhône et de l'Isère...) pour l'implantation des activités d'intérêt Grand Rovaltain ou régional. Il s'agit de concentrer l'essentiel de l'activité industrielle et logistique à proximité de ces infrastructures pour valoriser la situation du Grand Rovaltain dans les couloirs rhodanien et alpin ;
- réserver des sites d'accueil dédiés à l'activité non commerciale, sur la rive ardéchoise du SCoT. A cette fin l'axe de la RD86 sera valorisé ;
- localiser les zones d'activités à proximité immédiate des arrêts de transports en commun existants ou projetés et dans une logique de connexion aux principales infrastructures de déplacements et réseaux de communication, comme la fibre optique ...

### **Conforter les fonctions spécifiques des pôles économiques ouverts sur le monde**

Le projet veut conforter et développer deux pôles économiques ouverts sur le monde, l'Ecoparc Rovaltain et le pôle Valence Euro-Rhône lié au port multimodal de Portes-lès-Valence. Accessibles depuis les grands axes routiers, ferroviaires et/ou fluviaux, ces pôles sont destinés à renforcer l'attractivité régionale de l'offre économique du Grand Rovaltain.

Il s'agit pour cela de

- conforter le site Ecoparc Rovaltain autour de la gare TER/TGV, dans son rôle d'interface entre l'activité économique et la recherche scientifique, lieu d'accueil de la plateforme scientifique Rovaltain. Ecoparc Rovaltain s'affirmera comme le nœud d'échanges du Grand Rovaltain, et offrira une qualité de services qui rendra le territoire attractif au carrefour du couloir rhodanien et du sillon alpin.
- renforcer le pôle polymodal Euro-Rhône dans sa vocation éco- logistique, 1er accès fluviomaritime de Rhône-Alpes, en connexion immédiate avec les axes routiers et ferroviaires de la vallée du Rhône.

Le développement de ces pôles est encouragé dans la mesure où ils font l'objet d'une stratégie globale d'aménagement du territoire.

Au-delà de leur rôle moteur dans le développement et le rayonnement du Grand Rovaltain, le SCoT confère à ces sites de projet l'enjeu de l'intégration, dans les territoires connexes, de la multimodalité, des déplacements internes et externes, du développement de l'emploi en lien avec des systèmes de déplacements adaptés et efficaces.

### **Renouveler l'offre foncière pour des implantations exceptionnelles**

Compte tenu des délais de libération du foncier et d'aménagement, le projet prévoit la possibilité de mettre sur le marché une offre foncière spécifique pour répondre aux besoins d'implantation industrielle exceptionnelle en termes de taille, d'emploi et de type d'activités.

Ces nouveaux espaces seront aménagés dans un souci de haute qualité :

- de desserte et d'accessibilité, en anticipant les déplacements induits et en privilégiant la desserte en transport collectif pour les sites générant de nombreux déplacements ;

- de service, en privilégiant le raccordement au réseau haut débit, le développement des services aux entreprises et salariés ;
- environnementale, afin de maîtriser la consommation de ressources du territoire (énergie, foncier, eau), de prendre en compte les enjeux agricoles du site et de son environnement proche et de minimiser les impacts sur les habitats et les circulations de la faune;
- paysagère, en favorisant la bonne insertion dans le site et en prévoyant des espaces verts et des espaces publics.

## 4.4 S'affirmer comme une porte d'entrée touristique Ardèche-Drôme

*Le Grand Rovaltain a l'ambition de devenir un territoire que l'on a envie de découvrir et à partir duquel il est possible de rayonner sur le sud Rhône-Alpes.*

### RAPPEL DES CONSTATS

*Le territoire bénéficie de nombreux atouts touristiques : un positionnement et une accessibilité exceptionnels, des espaces naturels attractifs, une diversité de productions agricoles locales de qualité, un patrimoine riche et varié. Pour autant, le territoire du Grand Rovaltain ne bénéficie pas d'une image touristique homogène et est considéré comme un territoire de passage. Le Grand Rovaltain évolue dans un contexte d'hyper concurrence touristique, entouré de bassins de consommations touristiques majeurs : le sud Ardèche, la Drôme provençale ainsi que les métropoles de Lyon, Grenoble, Marseille et dans une moindre mesure Avignon. Toutefois, le tourisme présent sur le Grand Rovaltain est multiple : tourisme de pleine nature, tourisme gastronomique et œnologique, tourisme patrimonial, tourisme urbain et d'affaires,...*

### LES ENGAGEMENTS

**Le SCoT a pour ambition de soutenir l'activité et l'emploi touristiques, c'est-à-dire favoriser l'allongement des périodes de séjours afin d'augmenter les retombées économiques. Pour cela, il souhaite participer à la mise en cohérence des différentes stratégies locales de développement touristique, culturelle et patrimoniale mises en œuvre sur son périmètre. Cette volonté conduit à trois engagements :**

#### **Faire du territoire un pôle d'accueil et de rayonnement touristique**

Les portes d'entrées du territoire rassemblent les gares, les grands équipements comme les ports fluviaux, les axes routiers, les franchissements du Rhône et de l'Isère, les entrées de ville. C'est à travers ces entrées, dont la qualité doit être améliorée, que l'image touristique sera affirmée vis-à-vis de l'extérieur du territoire.

Dans une logique d'amélioration globale de l'offre en hébergement, le projet encourage l'implantation de l'hôtellerie moyenne et haut de gamme à forte capacité d'accueil pour les groupes. La création de tout nouveau projet d'hébergement touristique devra veiller à une bonne insertion paysagère et urbaine. En outre, le projet encourage le développement de l'hébergement touristique de type gîtes ruraux en s'appuyant notamment sur le patrimoine bâti existant.

Afin que le Grand Rovaltain devienne une destination touristique et un pôle de rayonnement pour les départements de la Drôme et de l'Ardèche, il convient d'unifier les stratégies d'accueil, d'y intégrer les territoires et sites touristiques voisins et de travailler de manière renforcée avec les partenaires institutionnels (PNR, Contrats de développement régionaux, ...).

#### **S'appuyer sur les spécificités du territoire pour développer différents types de tourisme**

Développer le tourisme sur le territoire du Grand Rovaltain, c'est organiser une offre touristique basée sur les principaux atouts du territoire :

- la forte présence d'espaces naturels et de reliefs doit davantage être valorisée pour le tourisme de pleine nature et itinérant (randonnées pédestre, équestre, cyclotourisme, escalades...). L'accès à la nature et aux cours d'eau doit être développé grâce au réseau de chemins ruraux permettant d'explorer le territoire ;
- les activités agricoles et les spécificités gastronomiques du Grand Rovaltain doivent permettre le développement d'un tourisme œnologique et gastronomique fort et reconnu à l'international. Des équipements et événements spécifiques contribueront à répondre à cette ambition ;
- la présence du Rhône, et dans une moindre mesure de l'Isère, constitue un atout majeur pour le développement du tourisme fluvial. Le développement des haltes fluviales, le confortement des ports de plaisance et la reconquête des berges sont des objectifs forts du projet ;
- enfin, la présence d'un patrimoine architectural, civil, religieux et industriel de grande qualité doit être le support d'un tourisme plus urbain. Le projet encourage aussi le confortement du tourisme d'affaires dans les pôles urbains, à travers le développement d'équipements majeurs.

### **Desservir et mailler les sites touristiques majeurs et les équipements structurants**

Le SCoT doit mettre en œuvre un projet d'aménagement global visant l'amélioration de l'accessibilité des principaux sites touristiques depuis les portes d'entrée du territoire, en développant l'offre en transports en commun et les mobilités douces.

Le développement d'un tourisme de qualité sur le territoire suppose une mise en réseau des principaux sites touristiques entre eux. Le projet encourage le renforcement et/ou la création d'itinéraires touristiques : routes touristiques majeures, itinéraires de randonnées, itinéraires de mobilités douces. A une échelle plus fine, la trame verte et bleue doit être le support de la découverte du petit patrimoine de nos villes et campagnes.

---

## ***Glossaire / Table des sigles***

---

# Glossaire

## Accession sociale

Achat d'une résidence principale lié à la notion de niveau de revenus et de prix de vente. L'accession est dite sociale lorsque le vendeur est un organisme HLM et lorsqu'elle est aidée par l'Etat, selon les dispositifs suivants: le Prêt Social Location Accession (PSLA), le régime de TVA réduite sur les logements en périmètre PNRU, le Prêt à Taux Zéro (PTZ), l'achat de logement HLM par les locataires (HLM de plus de 10 ans), le Prêt accession sociale (PAS).

## Aire de covoiturage

Lieu sécurisé et identifié où les covoitureurs peuvent se retrouver, stationner leurs véhicules ou pratiquer l'auto stop. Ces équipements interviennent dans le développement des modes de transport alternatifs.

## Aire urbaine

Ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes sous son influence.

## Autosolisme

Usage individuel de la voiture (conducteur seul à bord).

## Anthropisation

Processus par lequel les activités humaines transforment l'environnement naturel.

## Armature territoriale

L'armature territoriale traduit une organisation du territoire, en donnant un rôle à chaque commune (ou territoire) et aux liens et complémentarités qu'elles développent entre elles.

L'ensemble des communes ne sont pas indépendantes les unes des autres mais sont au contraire liées, volontairement ou non, avec les autres communes pour les emplois, les services, les commerces... Certaines communes sont plus équipées que d'autres et rayonnent sur un territoire plus ou moins important. C'est cette hiérarchie dans les fonctions qui a déterminé la définition de l'armature territoriale.

## Arrêt de transport en commun efficace

Arrêt de transport en commun ou pôle d'échange autour duquel le SCoT prévoit une urbanisation plus intense. Un arrêt est considéré comme efficace lorsqu'il propose des fréquences renforcées en heure de pointe du matin et du soir. Les PDU, lorsqu'ils existent, préciseront, le cas échéant ces fréquences. En l'absence de PDU, une fréquence de l'ordre d'un service dans chaque sens toutes les 20 minutes en heures de pointe est considérée comme efficace.

## Autopartage - VAP (voiture à plusieurs)

Type de location de véhicule. Ce service de mobilité offre la possibilité aux usagers de disposer d'un parc de voitures « à la carte » moyennant adhésion préalable et la réservation avant chaque prise de véhicule.

## Bassin d'emploi

Espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

## Bilan carbone

Outil développé par l'ADEME de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes d'une activité ou d'un site.

### **Biomasse**

*En écologie* : Masse totale des organismes vivant mesurée dans une population ou une aire d'étude.

*En énergie* : Regroupe l'ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie.

### **Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)**

Mode de transport en commun utilisant un véhicule routier (autobus, car) sur une infrastructure totalement ou partiellement en site propre, et dont la qualité de service (fréquence, rapidité, accessibilité...) se rapproche de celle d'un tramway.

### **Circuits courts ou de proximité**

Un *circuit court* est un circuit de distribution ou de commercialisation dans lequel il intervient généralement un intermédiaire au maximum entre le producteur et le consommateur.

Le *circuit de proximité* a pour objectif de faire le lien direct entre producteur et consommateur d'un même territoire.

### **Couronne urbaine**

Ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion du pôle urbain, qui par leur mise en réseau assurent les fonctions de centralité.

### **Compatibilité - Conformité**

L'obligation de *conformité* est une obligation de stricte identité de la décision ou de la règle inférieure à la règle supérieure.

L'obligation de *compatibilité* est une exigence de non-contrariété, c'est-à-dire que la norme inférieure (PLU, PLH, PDU...) ne doit pas faire obstacle à la norme supérieure (SCoT). Ainsi, la règle subordonnée ne devra pas se conformer strictement à la règle supérieure mais ne pas empêcher sa mise en œuvre et viser le même but.

### **Covoiturage**

Utilisation d'une même voiture particulière par plusieurs personnes effectuant le même trajet, ou partie de trajet, permettant d'alléger le trafic routier et de partager les frais de transport.

### **Corridor biologique**

Désigne toute liaison fonctionnelle entre deux écosystèmes ou deux habitats favorables à une espèce permettant sa dispersion et les migrations (pour la reproduction, le nourrissage, le repos...) nécessaires à son cycle de vie. C'est un espace linéaire qui facilite le déplacement, le franchissement d'obstacles et met en communication une série de lieux.

### **Couloir rhodanien**

Sillon formé par le fleuve Rhône, situé entre le Massif central, les Alpes et s'ouvrant sur la Méditerranée, qui constitue un des plus importants axes de circulation de flux et de personnes d'Europe. Il connecte une partie de l'Europe du Nord à l'Europe Méditerranéenne de l'Ouest.

### **Cours d'eau**

Caractérisé par la permanence du lit, le cours d'eau est un chenal superficiel dans lequel s'écoule un flux d'eau continu ou temporaire et qui est bordé sur ses deux rives d'une ripisylve.



### Dent creuse

Une dent creuse est un espace non construit à l'intérieur de l'enveloppe urbaine. Cet espace qui peut représenter une ou plusieurs parcelles attenantes, constitue une forme de gisement foncier.

### Densité de population

Nombre d'habitants par unité de surface, généralement le kilomètre carré ou l'hectare.

### Economie présentielle - Economie résidentielle

L'économie résidentielle peut être définie comme l'ensemble des activités économiques majoritairement destinées à satisfaire les besoins des populations résidant sur un territoire.

L'économie présentielle, qui présente les mêmes mécanismes économiques que l'économie résidentielle, est légèrement différente de celle-ci puisque son moteur n'est pas la consommation des seuls résidents d'un territoire, mais également celle des personnes présentes provisoirement sur ce territoire (ex: touristes).

### Effet démographique

Niveau de construction supérieur au point mort qui se traduit par une augmentation de la population, un niveau inférieur se traduit par une perte de population. L'effet démographique est le nombre d'habitants supplémentaires « générés » par un logement construit. Si le point mort n'est pas atteint, l'ensemble des logements construits ne permettront pas de gagner des habitants : construire ne suffit pas, il faut construire suffisamment (production quantitative) et pertinemment (production qualitative).

### Emploi métropolitain / Fonctions métropolitaines

L'emploi métropolitain regroupe l'ensemble des emplois liés à des fonctions essentiellement présentes dans les aires urbaines. Ces fonctions concernent entre-autres les domaines de la recherche, des prestations intellectuelles, de la gestion ou encore de la culture.

### Enveloppe urbaine principale / secondaire

Noyau urbain aggloméré d'une commune (constitué d'au moins une dizaine de bâtiments/logements), dans lequel aucun bâtiment n'est séparé du plus proche de plus de 50m. On y retrouve les centres des villes, des bourgs centres et des villages mais aussi les principaux hameaux des communes. Les espaces libres non bâtis et notamment les espaces verts inclus dans le périmètre ainsi déterminé sont considérés comme faisant partie du tissu aggloméré et, selon leurs caractéristiques, comme des gisements fonciers, c'est-à-dire des supports potentiels de constructions : dents creuses, délaissés, parcelles cultivées au sein du tissu...

Le SCoT définit des :

- *enveloppes urbaines principales*, supports du développement futur depuis les principales zones urbanisées ; les extensions urbaines et villageoises doivent être localisées en continuité immédiate de ces enveloppes.
- *enveloppes urbaines secondaires*, qui regroupent les principaux hameaux, écarts et regroupements de constructions ; ils ont de par leur structuration et leur desserte en réseaux vocation à se renforcer ou se densifier sans nouvelle extension de l'enveloppe.

### Espace de coworking / espace de co-travail

Type d'organisation du travail qui regroupe deux notions : un espace de travail partagé, mais aussi un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture.

### Espace de liberté des cours d'eau

Espace de divagation naturelle des rivières qui assure la perméabilité des espaces et la libre circulation de la faune.

### Espace périurbain

Il est constitué des premières couronnes autour des pôles urbains. C'est un territoire assez bien équipé, avec un bon niveau de services, connecté à l'espace urbain grâce au réseau routier mais assez peu par les transports en commun.

### Espace rural

Partie périphérique du Grand Rovaltain, moins bien dotée en services et équipements, dont la fonction résidentielle s'est fortement développée à partir de la décennie 2000, créant un déséquilibre en matière d'emploi et/ou de démographie. L'identité de cet espace est reconnue de même que son affirmation en tant que lieu de vie et de travail.

### Espace urbain

Espace le plus peuplé et possédant le plus d'emplois. Centré sur les pôles urbains de Valence, Romans-sur-Isère et Tain/Tournon, il inclut les communes animées par les mêmes dynamiques et qui sont en position de continuité urbaine avec les pôles.

### Extension urbaine

Mode de développement d'une commune qui consiste à accroître la surface de l'enveloppe urbaine en empiétant sur l'espace agricole, naturel ou forestier limitrophe.

### Etalement urbain

Phénomène d'expansion géographique de l'espace urbanisé par l'implantation en périphérie, au détriment de zones principalement agricoles, de formes urbaines d'habitat ou d'activités peu denses (quartiers pavillonnaires, maisons individuelles, zones d'activités). Cette dilatation de l'espace urbain se traduit par une diminution de la densité des zones urbanisées du fait d'une extension géographique plus rapide que la croissance démographique.

### Formes urbaines, pour l'habitat

*Habitat individuel* : bâtiment ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière. Il est prolongé par un espace extérieur également privatif.

*Habitat intermédiaire* : bâtiment regroupant plusieurs logements individuels ayant chacun une entrée particulière. Cet habitat s'organise autour d'une mitoyenneté verticale/horizontale ne dépassant pas le R+3. Chaque logement bénéficie d'un espace privé extérieur. Cette forme urbaine comprend également les logements accolés, c'est-à-dire des logements « individuels » liés par une ou plusieurs façades.

*Habitat collectif* : type d'habitat représenté par les bâtiments possédant un hall et des accès collectifs aux logements. Il distribue des groupes d'habitats plus ou moins nombreux.

### Front urbain

Les fronts urbains définis par le SCoT constituent des limites à l'extension urbaine visant la préservation de certains secteurs à enjeux. Ces limites doivent être déclinées localement de manière précise dans les documents d'urbanisme. Les fronts urbains jouent un triple rôle :

- protection de l'espace agricole contre un étalement urbain non maîtrisé ;
- délimitation de la largeur des corridors écologiques ;
- limitation pérenne de l'extension urbaine.

### **Indice d'emploi**

Nombre d'emplois pour 100 actifs occupés résidents d'une commune. Cet indice indique si la commune a un profil plutôt attractif ou plutôt résidentiel.

### **Intensité urbaine**

Cette notion traduit la présence, en un lieu donné, d'une densité adaptée et d'une qualité urbaine obtenue grâce à la conjonction de diverses fonctions complémentaires et de sa desserte optimale en transports en commun.

### **L.111-6 du Code de l'urbanisme**

Le Code de l'urbanisme impose un retrait minimal pour la construction ou l'installation le long des grands axes de circulation, sauf justification étayée par la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages prévus par les articles L111-6 et suivants.

### **LACRA**

Liaison assurant la continuité du réseau autoroutier entre Valence-Sud et Bourg-de-Péage (comprend des sections de la RN7 et RN532).

### **Ligne de crête**

Élément continu du relief fortement visible depuis le reste du territoire et notamment de la plaine dont on souhaite préserver la lisibilité et le paysage.

### **Logement abordable**

Correspond aux logements destinés à la location ou à l'accession et qui proposent les tarifs les plus attractifs. Par logement abordable, on entend les logements locatifs publics PLUS, PLS et PLAI et l'accession sociale à la propriété.

### **Logement vacant**

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire.

### **Logistique urbaine**

Façon d'acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville.

### **Espace métropolitain/Équipement métropolitain**

Espace organisé autour d'un pôle urbain qui concentre les activités économiques, les services et les équipements à fort rayonnement. Les équipements métropolitains sont définis par le SCoT comme ceux dont l'aire d'attraction porte sur l'ensemble du territoire du SCoT voire au-delà, en complément des équipements de centralité et de proximité.

### **Modes alternatifs**

Modes de transports constituant une alternative à l'utilisation d'un mode de transport motorisé individuel. Ils regroupent les modes actifs et les transports collectifs (train, bus, covoiturage...).

### **Modes actifs**

Ils désignent les modes de transports non motorisés, comme la marche, le vélo, les rollers...

### **Multimodalité**

Désigne l'offre de plusieurs modes de transport différents entre deux lieux. Une approche multimodale désigne de plus en plus souvent la volonté de développer des moyens de transports alternatifs à la route, dont l'impact sur l'environnement est considéré comme trop négatif.

### **Natura 2000**

Le réseau européen Natura 2000 est un ensemble de sites naturels terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.

### **OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)**

L'OAP est une pièce du Plan Local d'Urbanisme qui permet la définition et la proposition de principes d'aménagement sur un site. Elle permet de définir les objectifs, phasages, principes et conditions d'aménagement et d'équipement.

### **PAEN**

Le Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains relève de la compétence des conseils départementaux. Il vise à protéger et mettre en valeur les espaces agricoles périurbains par la possibilité d'acquisition et de maîtrise publique du foncier, ainsi que la définition d'un projet concerté.

### **Parc relais**

Espace de stationnement incitatif pour les automobiles, situé en périphérie d'une ville à proximité d'un arrêt de transport en commun, destiné à inciter les automobilistes à accéder au centre-ville en transport en commun : métro, tram, train de banlieue ou bus.

### **Parcours résidentiel**

Besoin pour un habitant de disposer d'une variété de logements adaptés à sa situation financière (revenus), aux évolutions de la famille et de la taille du ménage et en fonction de son âge (logement adapté à une moindre mobilité). Le parcours résidentiel complet nécessite de faciliter les mutations au sein du parc de logements.

### **Part modale**

Proportion du trafic effectuée par un mode de transport donné.

### **PDU (Plan de Déplacements Urbains)**

En France, la loi sur l'Air du 30 décembre 1996 impose l'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Les orientations générales du PDU, définies dans l'article 14 de la loi sur l'air, portent sur la diminution du trafic routier, le développement des transports collectifs et des moyens de déplacement économes et les moins polluants, l'aménagement et l'exploitation du réseau principal de voirie de l'agglomération, l'organisation du stationnement sur le domaine public, sur

voirie et en souterrain, le transport et la livraison des marchandises, l'encouragement pour les entreprises et les collectivités publiques à favoriser le transport de leur personnel.

### **Pelouses sèches**

Ce sont des milieux d'intérêt écologique majeur, mais fragiles. Elles apparaissent sur les sols pauvres en nutriments et se composent de formations végétales herbacées rases et thermophiles. Les orchidées (Orchis singe, militaire, pourpre, Ophrys litigieux, Orchis tridenté, Ophrys de la Drôme, Ophrys araignée...) sont parmi les espèces les plus connues des pelouses sèches.

### **PLH (Programme Local de l'Habitat)**

Il est le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local. C'est un document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire. Il doit être compatible avec les orientations du SCoT.

### **Pôle d'échange**

Il s'agit d'un lieu de connexion entre au moins deux possibilités de transports collectifs (arrêt de bus commun à plusieurs lignes par exemple). Un pôle d'échanges peut être multimodal. Les pôles d'échanges assurent par leur insertion urbaine, un rôle d'interface entre la ville et son réseau de transport.

### **Point mort**

Ensemble des logements qu'il faut construire pour répondre aux besoins de la population résidente et stabiliser le niveau de la population. Il tient compte du desserrement des ménages, du renouvellement du parc, de la vacance des logements et de la construction de résidences secondaires.

### **Puits de carbone**

Processus qui extrait les gaz à effet de serre de l'atmosphère, soit en les détruisant par des procédés chimiques, soit en les stockant sous une autre forme.

### **Réhabilitation**

Consiste à remettre un bâtiment ou un logement en bon état / aux normes.

### **Renouvellement urbain**

Opération visant à transformer les quartiers d'une ville par le biais d'un projet urbain. Généralement il consiste à reconquérir les terrains laissés en friche, restructurer des quartiers d'habitat social, et rétablir l'équilibre de la ville.

### **Rénovation**

Travaux destinés à rebâtir à neuf un bâtiment ou un logement.

### **Report modal**

Le transfert ou report modal désigne le fait, pour un individu ou un groupe d'individus, de changer son mode de déplacement habituel pour un autre mode sur un trajet donné. En général, on parle du report modal de la voiture vers des modes alternatifs.

### **Réseau écologique**

Ensemble des éléments naturels ou semi-naturels présents dans un paysage pouvant être le support de flux de biodiversité. Dans le cadre de la cartographie de la trame verte et bleue, le réseau écologique correspond

à un ensemble fonctionnel de continuums et de corridors offrant une capacité d'accueil pour une majorité d'espèces.

### **Réservoir de biodiversité**

Espace naturel où la biodiversité est particulièrement riche, et où les conditions vitales au maintien et au fonctionnement d'une ou plusieurs espèces sont réunies (une espèce peut y exercer un maximum de son cycle de vie : alimentation, reproduction, repos...). Ces zones assurent le rôle de « réserves » pour la conservation des populations et pour la dispersion vers d'autres espaces vitaux potentiels.

### **Sillon alpin**

Nom désignant la dépression alpine de Valence à Genève, via Grenoble, Chambéry et Annecy. Cette bande de plus de 200km de long est un espace reconnu de coopération métropolitaine, de dynamisme et de développement en Rhône-Alpes.

### **SIP (Secteur d'Implantation Périphérique)**

Les Secteurs d'Implantation Périphérique sont des espaces à enjeux particuliers pour la localisation préférentielle du commerce. Ils sont décrits dans le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), qui indique leur localisation et fixe des objectifs et conditions spécifiques pour l'implantation des commerces et l'aménagement du secteur.

### **SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique)**

Document cadre régional d'identification et de mesures de protection concernant la Trame Verte et Bleue. Le SCoT doit être compatible avec les orientations de ce document.

### **SRU (loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains)**

Loi qui a modifié en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France. Ses dispositions les plus notoires sont l'article 55, qui impose aux villes de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux ; la création des SCoT, et le remplacement des POS par les PLU.

### **Télétravail**

Fait de travailler à distance en ayant à sa disposition tous les outils modernes liés à la communication.

### **Trame bleue et trame verte**

La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. Il s'agit de protéger et relier les milieux naturels permettant aux espèces de se déplacer pour trouver leur alimentation et assurer leur reproduction. La trame verte et bleue se compose de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques, bleus pour les milieux humides et aquatiques, verts pour les milieux terrestres.

### **ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)**

Réservoir de biodiversité devant être pris en compte dans les projets d'aménagement.

### **Zone humide**

Territoire dont le biotope et la répartition des êtres vivants sont caractérisés principalement par la présence de l'eau. D'après le Code de l'environnement, il s'agit de terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

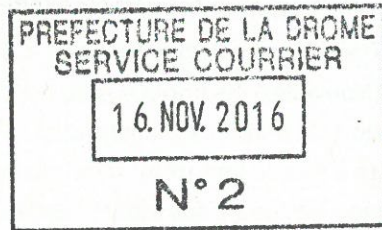
## Table des sigles

**ADIL** : Association Départementale d'Information sur le Logement  
**ADN** : Ardèche Drôme Numérique  
**ADUDA** : Agence de Développement Universitaire Drôme-Ardèche  
**AEP** : Alimentation en Eau Potable  
**AOC / AOP** : Appellation d'Origine Contrôlée / Appellation d'Origine Protégée  
**AOM / AOT / AOTU** : Autorité Organisatrice de la Mobilité / de Transport (Urbain)  
**APPB** : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope  
**ARS** : Agence Régionale de Santé  
**AVAP** : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du patrimoine  
**BHNS** : Bus à Haut Niveau de Service  
**BTP** : Bâtiment-Travaux Publics (secteur du)  
**CAVRSRA** : Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes  
**CD07 / CD26** : Conseil Départemental de l'Ardèche/de la Drôme  
**CDAC** : Commission Départementale d'Aménagement Commercial  
**CDDRA** : Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes  
**CEN** : Conservatoire d'Espaces Naturels  
**CES** : Coefficient d'Emprise au Sol  
**CNR** : Compagnie Nationale du Rhône  
**CORA** : Centre Ornithologique Rhône-Alpes  
**CPNS** : Comité pour la Protection de la Nature et des Sites  
**DAAC** : Document d'Aménagement Artisanal et Commercial  
**DDT** : Direction Départementale des Territoires  
**DOO** : Document d'Orientations et d'Objectifs  
**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
**DUP** : Déclaration d'Utilité Publique  
**EAIP** : Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles  
**EDGT** : Enquête Déplacements Grand Territoire  
**EHPAD** : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
**EIE** : Etat Initial de l'Environnement  
**ENR** : Energie Renouvelable  
**ENS** : Espace Naturel Sensible  
**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
**GES** : Gaz à Effet de Serre  
**ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement  
**IGP** : Indication Géographique Protégée  
**IRSN** : Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire  
**IRSTEA** : Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture  
**LACRA** : Liaison Assurant la Continuité du Réseau Autoroutier  
**LGV** : Ligne à Grande Vitesse  
**LPO** : Ligue pour la Protection des Oiseaux  
**OAP** : Orientation d'Aménagement et de Programmation

**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economique  
**OMPHALE** : Outil Méthodologique de Projection d'Habitants, d'Actifs, de Logements et d'Elèves  
**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé  
**ONEMA** : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
**ONF** : Office National des Forêts  
**OREGES** : Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre  
**PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durables  
**PCET / PCAET** : Plan Climat (Air) Energie Territorial  
**PDESI** : Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires  
**PDIPR** : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée  
**PDU** : Plan de Déplacements Urbains  
**PEB** : Plan d'Exposition au Bruit  
**PGRI** : Plan de Gestion des Risques d'Inondation  
**PLAI** : Prêt Locatif Aidé d'Intégration  
**PLH** : Programme Local de l'Habitat  
**PLS** : Prêt Locatif Social  
**PLU / PLUi** : Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal)  
**PLUS** : Prêt Locatif à Usage Social  
**PNR** : Parc Naturel Régional  
**PPBE** : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement  
**PPR / PPRN / PPRI / PPRT** : Plan de Prévention des Risques / Naturels / Inondation / Technologiques  
**PRU** : Programme de Rénovation Urbaine  
**RGA** : Recensement Général de l'Agriculture  
**RNSA** : Réseau National de Surveillance Aérobiologique  
**SAGE / SDAGE** : Schéma (Directeur) d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
**SAU** : Surface Agricole Utile  
**SDC** : Schéma de Développement Commercial  
**SDED** : Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme  
**SDTAN** : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique  
**SEDIVE** : Syndicat mixte d'études sur la diversification de l'alimentation en eau potable de la région du valentinois  
**SIAEP** : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable  
**SIC** : Site d'Importance Communautaire  
**SIE / SIERS** : Syndicat Intercommunal des Eaux (de Rochefort Samson)  
**SIG** : Système d'Information Géographique  
**SIP** : Secteur d'Implantation Périphérique  
**SIRCTOM** : Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères  
**SIVOM** : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples  
**SRCAE** : Schéma Régional Climat Air Energie  
**SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Ecologique  
**SRU** : loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains  
**STAP** : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine  
**STEP** : Station d'Epuration  
**SYTRAD** : Syndicat de Traitement des déchets Ardèche-Drôme



**TC** : Transport en Commun  
**TER / TGV** : Train Express Régional / Train à Grande Vitesse  
**TIC / NTIC** : (Nouvelles) Technologies de l'Information et de la Communication  
**TMD** : Transport de Matières Dangereuses  
**TRI** : Territoire à Risque Important d'inondation  
**UNICEM** : Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction  
**UTN** : Unité Touristique Nouvelle  
**VL / PL** : Véhicule Léger / Poids Lourd  
**VRD** : Valence Romans Déplacements  
**VVV** : Voie Verte et Véloroute  
**ZAC** : Zone d'Aménagement Concerté  
**ZAP** : Zone Agricole Protégée  
**ZIA / ZIF** : Zone d'Intérêt Actuel/Futur  
**ZICO** : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux  
**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique  
**ZPPAUP** : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager  
**ZPS** : Zone de Protection Spéciale  
**ZSC** : Zone Spéciale de Conservation



**Syndicat Mixte du SCoT  
du Grand Rovaltain Ardèche-Drôme**

1, avenue de la gare - 26300 ALIXAN

BP 15191 - 26958 Valence Cedex

Tél. 04 75 55 05 32 - Fax 04 75 40 67 20

[contact@scotrovaltain.fr](mailto:contact@scotrovaltain.fr)

[www.scotrovaltain.fr](http://www.scotrovaltain.fr)

*Le Président*  
